

Association de défense et
de détente de tous les retraités



© Marie-Pierre Cravedi

AVS21 - UN PROJET INACCEPTABLE !

Dossier spécial sur les enjeux de la votation du 25 septembre 2022 Page 31

ILLUSTRATION DE COUVERTURE

Suzanne Kasser (1934)

1000 Têtes (2020-2021)

Collages et dessins sur carton, 1000 cartons de 10 x 10 cm

Collection privée, Lausanne

Radiographie d'une pandémie

Pendant les restrictions sévères d'isolement imposées par les autorités, l'artiste vaudoise Suzanne Kasser a arpenté son atelier à Lausanne entre 2020 et 2021 en interrogeant inlassablement à travers sa démarche artistique le sens de la pandémie. À plus de 88 ans, elle ne cesse de capter avec sensibilité et raffinement la réalité qui l'entoure et la touche infiniment. Elle poursuit une œuvre commencée très tôt en autodidacte, parallèlement à une formation et un travail de laborantine qui lui permet très vite d'être indépendante. Elle émigre à Paris à l'âge de 20 ans et découvre l'art dans les musées, suit des cours en auditeur libre et finit par fréquenter le milieu des artistes, avant de s'engager elle-même dans une démarche assez singulière. Elle réalise la grande partie de son œuvre à Lausanne où elle passe sa vie et travaille énormément, mais où elle expose peu. Le fragment que nous publions en couverture constitue une petite partie d'un travail remarquable sur cette période de confinement. Un fragment qu'elle nous offre à voir pour la première fois en public, encore tout vibrant et frémissant de mille traces et chuchotements, de mille choses entrevues ou devinées, de mille histoires secrètes ou imaginées à ce moment. Ce sont en tout 1000 têtes qui témoignent fraîchement du dépouillement extrême des vagues successives de Covid auxquelles nous avons été confrontés. Au fil des jours qui passaient, les collages et dessins se sont multipliés à l'infini en laissant une œuvre d'art de 1000 portraits sur cartons de 10 x 10 cm. Des cartons animés par des variations de ton, passant du blanc au noir, comme pour signaler, au hasard du quotidien, parmi ces fantômes,

des portraits de personnes vivantes, malades ou décédées. Le dénominateur commun de sa démarche la relie à une mouvance artistique qui la rapproche des peintres-écrivains comme Henri Michaux ou Cy Twombly. Le rapport au corps est vital dans son art. Elle pratique la technique du collage et du dessin. Suzanne Kasser a découpé jour après jour des formes humaines dans de vieilles radiographies, trouvées un jour dans la rue parmi les grands débris, puis elle les a collés méthodiquement sur un support en carton. Son travail nous donne à voir aujourd'hui le souvenir de ce moment de grande solitude et d'isolement des personnes, toutes rassemblées par un ordinaire réduit à l'essentiel, comme si ces images reflétaient une expérience bien étrange qui nous a toutes et tous rendus si vulnérables face à la vie, nous mettant aussi en suspension par rapport au temps qui passe.

Le travail de Suzanne Kasser n'en finit pas d'explorer les traces de vie, les possibilités expressives les plus simples et les plus universelles. Chez elle la démarche artistique est presque une hygiène de vie, une discipline qu'elle s'impose pour rester autonome et exister, pour éprouver de la joie et le désir de vivre. Même si en ce moment, elle est un peu freinée dans son élan puisqu'elle vient de recevoir son congé et doit quitter son atelier qu'elle occupe depuis plus de 20 ans, elle n'en demeure pas moins combative. C'est là, au milieu des cartons juste avant son déménagement, que je l'ai rencontrée; dans cet espace qu'elle préserve depuis si longtemps, et où elle trouve assurément la force et l'inspiration à sa quête intérieure, presque confidentielle. Une quête qui nous permet aussi de revenir sur cette période tragique et qu'elle nous donne à voir à travers l'art, en attendant de retrouver prochainement un nouvel espace pour accueillir sa créativité.

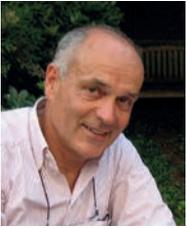
■ Patrick Ernst

SOMMAIRE

Billet du Président	5
Annonces de l'AVIVO	7
Libre opinion : Réforme «AVS-21»	9
Les Brèves	10
Réflexion : Une arrogance supplémentaire	15
Coup de projecteur : Un néo-impressionisme méconnu	18
Va et découvre ton pays : Puidoux	22
Voyage : Italie	24
Charlotte et Gaston : Mais va voter, bon sang!	28
Dossier spécial AVS21	31
Avec nos sections	54
À lire et à relire	62
Histoire : Arthur Maret	68
Blouse Blanche et encre noire : Trouble avec déficit d'attention	70
Chanson et poème : Clémence en vacances par Anne Sylvestre	72
Jeu-concours	75

Prochain délai de rédaction : 10 septembre 2022

BILLET DU PRÉSIDENT



■ Raymond Durussel

Marcher c'est la vie

L'importance croissante de la mobilité corporelle avec l'âge n'est plus à prouver. Les paroles de la chanson « les vieux » de Jacques Brel l'illustrent avec une précision glaçante : « ... du lit à la fenêtre, du lit au fauteuil et puis, du lit au lit... » montrent la lente dégradation de la mobilité en approchant de la mort.

Une série d'études qui fondent un article de bio - mécanique pour sportifs¹ révèle la réalité scientifique de la marche et de son évolution dans la vie. Trois périodes principales : Le petit enfant qui commence à marcher avec ses petites jambes et qui va mettre plusieurs années à égaler les adultes. Naturellement, les personnes équipées de grandes jambes sont avantagées, le mouvement de balancier de la marche provoquant forcément de plus grandes foulées, à rythme égal. L'humain adulte a une vitesse de marche naturelle qui plafonne vers 5,5 kilomètres à l'heure dès l'adolescence... pour ensuite diminuer après un haut plateau de plusieurs années. Manque de souffle, douleurs articulaires se voient accompagnés, dès la soixantaine, d'autres phénomènes comme la dégradation de la vue, de l'ouïe et de l'équilibre du senior. Plus tard, la peur de la chute fait réduire la phase d'appui sur un pied pour aller vers un glissement lent de petits pas. Cela est aussi valable pour la course, le fait de plus en plus « traîner les pieds » avec l'âge entraînant inmanquablement aussi plus de chutes, notamment sur des obstacles toujours plus petits.

Marche et longévité

Entre 1985 et 2001, aux USA, on a mesuré la vitesse de marche de 35'000 personnes âgées en moyenne de 73,5 ans, elles se déplaçaient en moyenne à 3,2 kilomètres à l'heure. Dans les 25 ans qui ont suivi, la moitié des sujets mourut. Pour faire simple, ceux qui marchaient plus vite que la moyenne vivaient pratiquement tous plus longtemps et lorsque cette vitesse déclinait, c'est la mort... qui approchait à grands pas.

Que faire ?

L'évolution de la façon de marcher avec l'âge est un phénomène inéluctable, par contre, face au repli inévitable, l'exercice quotidien est le meilleur moyen de se maintenir. Faire une sortie de marche tous les jours, avec un rythme, une gestuelle et une respiration contrôlées est la meilleure réponse. Face aux douleurs et à la perte de souplesse (arthrose), la médecine actuelle offre des remèdes efficaces. Le maintien d'un poids pas trop élevé et une gymnastique quotidienne aussi. Ensuite, les aides mécaniques sont aussi là. Les bâtons de marche (walking) permettent de se déplacer en soulageant les articulations inférieures et en assurant une bonne sécurité dans les chemins escarpés (toujours trois points d'appui). Dans les immeubles à étages, l'exercice de monter les escaliers plutôt que prendre l'ascenseur est excellent au point de vue cardio-vasculaire et avec un risque de chute moindre et moins grave que de descendre lesdits escaliers. Plus tard, les « tintebins » permettent aux gens à mobilité fortement diminuée, de continuer à se déplacer avec une relative autonomie.

Il ne faut ainsi absolument pas y renoncer, la mobilité c'est la vie.

¹ « Vous ne marcherez plus jamais comme avant » de Gilles Goetghebuer, Zatopek n° 62, pages 36 à 41 (revue de course à pied) printemps 2022

ANNONCES DE L'AVIVO

AVIVO Suisse

Suite à l'annonce de la démission de la titulaire, Madame Guite Theurillat, l'AVIVO Suisse cherche, pour date à convenir :

Un ou une secrétaire pour son comité national

Ce poste intéressant consiste à participer à l'activité du dit comité et de son bureau qui se réunissent au moins 8 fois par année et d'en assurer la chancellerie (convocations, procès-verbaux et archivages, etc.). Il nécessite de maîtriser les outils informatiques (word, outlook, etc.) et la rédaction, d'être intéressé à la politique sociale, ainsi que de bien comprendre l'allemand. Un dédommagement est prévu.

Renseignements supplémentaires auprès de la Présidente Christiane Jaquet au 079 449 4661 et de la secrétaire actuelle Guite Theurillat au 079 653 6508

AVIVO Vaud et AVIVO Lausanne

Appel aux bénévoles

Permanences impôts 2023

L'AVIVO souhaite renforcer ses équipes bénévoles dans le Canton ainsi qu'à Lausanne et recherche des personnes pour remplir les déclarations fiscales du mois de février au mois de juin 2023.

Pour cette activité bénévole, nous demandons :

- Aimer le contact humain
- Respecter la confidentialité
- Être à l'aise sur un ordinateur
- Avoir des notions sur le programme VaudTax
- La possession d'un ordinateur portable est bienvenue

Nous offrons une formation de 6 journées uniquement aux personnes qui participeront à notre action en impôts à Lausanne et/ou dans le canton. Tous les cours se dérouleront à Lausanne dès l'automne 2022. Pendant la formation, les frais de transport en demi-tarif ainsi que les frais de repas seront à la charge de l'AVIVO.

Pour plus de renseignements nous nous tenons également à votre disposition au 021 320 53 93 ou info@avivo-vaud.ch et pour les lausannois, au 021 312 06 54 et social@avivolausanne.ch

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir au sein de nos équipes.



■ René Knüsel
Professeur honoraire
à la Faculté SSP-UNIL

Réforme « AVS-21 », à vos calculettes !

Soumise en votation populaire le 25 septembre prochain, la réforme rend sceptique plus d'une citoyenne. Ce sont en effet les femmes qui sont d'abord concernées par les changements législatifs proposés. L'idée centrale du projet est de mettre sur pied d'égalité hommes et femmes pour ce qui est de l'âge d'ouverture du droit à l'AVS, soit 65 ans. Ce projet doit être analysé sous l'aspect de l'impact individuel pour les femmes essentiellement, mais aussi par rapport à la viabilité des mesures préconisées.

Le Parlement a mis en place des compensations pour la génération de transition. Cela signifie que les femmes nées entre 1961 et 1969 verront leur rente adaptée.

Une étude des experts de Vermögenszentrum, a cherché à comprendre les conséquences pratiques pour les femmes concernées. Selon ces experts, l'impact va fortement varier selon l'âge et le revenu. Les personnes ayant un faible revenu et qui sont proches de la retraite verraient même leur situation s'améliorer. Elles toucheraient une revalorisation de quelque 160 fr. par mois pour un revenu annuel ne dépassant pas 57 000 fr. En pratique, seules les femmes nées en 1964 et 1965 toucheraient la totalité de la prime compensatoire. La prime diminue ensuite progressivement jusqu'à zéro pour les personnes nées en 1970.

Autrement dit, les femmes nées en 1970 et après subiront une perte de rente. Les calculs des personnes concernées seront importants sans être, en définitive, déterminants.

L'idée centrale de la réforme est de mieux assurer les fondements financiers de cette branche d'assurance. L'économie espérée par la diminution des rentes versées s'élève à près de 10 milliards. À cela s'ajoute encore la hausse de la TVA de 0,4 % qui devrait rapporter 1,4 milliard. Les femmes supporteront l'essentiel du poids de la réforme.

Même si les prévisions du résultat du compte AVS sont difficiles et régulièrement sujettes à correction, la solution préconisée ne permet pas la stabilisation des comptes comme souhaité par les autorités fédérales, puisque la question du déséquilibre se reposera à partir des années 2030.

Quelles alternatives à la réforme AVS 21 ? Travail.Suisse, faitière des organisations autonomes des travailleurs-euses, proposait deux pistes à exploiter. La première visait à transférer à l'AVS le bénéfice réalisé par la Banque Nationale avec son taux d'intérêt négatif, qui a grandement pénalisé les institutions de prévoyance en Suisse. La solution est simple, mais n'aura qu'un impact à court terme. La seconde entend réaliser l'égalité salariale entre hommes et femmes, ce qui contribuerait à augmenter les cotisations à l'AVS qui est aujourd'hui financée aux 2/3 par les hommes.

Le Parlement refuse dogmatiquement toute ingérence dans le domaine de la fixation des salaires. La proposition syndicale mettra donc du temps à se concrétiser. Si des mesures doivent être prises, elles ne doivent pas nécessairement se faire dans la précipitation. Les comptes AVS 21 se sont soldés par un gain de près de 2,6 milliards portant la fortune de l'institution à quelque 50 milliards.

La réforme concoctée par le Parlement s'est faite dans un contexte hautement idéologisé et avec une certaine précipitation. L'avenir du pilier de nos assurances sociales mérite assurément mieux.



▪ Andrea Eggli

Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

L'OFAS, Office fédéral des assurances sociales, nous informe qu'en 2021, les dépenses pour les PC ont atteint 5,4 milliards de francs. La Confédération supporte environ 33 % de ces coûts, le reste étant assumé par les cantons.

En décembre 2021, 219 900 personnes ont touché une prestation complémentaire (PC) à leur rente de vieillesse, soit 0,5 % de plus qu'à fin 2020. La part des personnes au bénéfice d'une rente de vieillesse et tributaires de PC est de 12,5 %.

À fin 2021, 121 300 personnes ont touché une PC à leur rente AI, soit 1,9 % de plus que l'année précédente. La part des rentiers AI bénéficiant de PC a atteint 50,0 %.

Les PC jouent un rôle primordial dans le financement des séjours en home. Fin 2021, 67 000 bénéficiaires de PC vivaient dans un home. Ils ont perçu en moyenne environ 3 500 francs par mois, soit plus de trois fois plus que les bénéficiaires de PC vivant à domicile.



Plusieurs projets sur le thème des retraites sont en route :

1. L'initiative de la gauche sur l'AVS et la BNS

Lancée dernièrement, l'initiative de la gauche voudrait une contribution unique d'environ 11 milliards au premier pilier sur les bénéficiaires des taux négatifs accumulés par la BNS, presque le double de ce qu'on peut économiser d'ici à 2030 en augmentant l'âge de la retraite des femmes. L'Union syndicale suisse (USS) envisage un versement de l'ordre de 2 milliards par an à l'AVS. Une manière de démontrer qu'il y a d'autres moyens de financer les rentes.

2. L'initiative de l'UDC sur l'AVS et la BNS

Lors du débat sur cette réforme, une majorité paradoxale, formée de la gauche et de l'UDC, s'était dégagée au Conseil national pour affecter l'argent des taux négatifs de la BNS à l'AVS. Mais la majorité PLR-Centre du Conseil des États s'y est opposée. L'UDC a aussi l'idée de lancer une initiative sur ce thème, celui des taux négatifs.

3. L'initiative en faveur d'une 13^e rente AVS

Une autre initiative populaire « Mieux vivre à la retraite » vise à offrir une 13^e rente AVS par an à tous les retraités. Son financement pourrait être assuré par une hausse de 0,7 point de pourcentage des cotisations. Elle a été déposée il y a tout juste un an avec près de 140 000 signatures à son appui. Le Conseil fédéral y est opposé.

4. L'initiative pour une retraite à 66 ans

Les Jeunes PLR ont lancé l'initiative « Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne » qui a abouti avec 107 000 signatures valables. Elle prévoit d'augmenter l'âge de la retraite par tranches de deux mois jusqu'à 66 ans en 2032, pour les femmes comme pour les hommes. L'âge de la retraite continuerait à croître ensuite en fonction de l'évolution de l'espérance de vie. Là aussi, le Conseil fédéral s'y oppose parce qu'elle ne tient pas compte des données sociopolitiques ni de la situation sur le marché du travail.

Un rapport de recherche de l'OFAS, Office fédéral des assurances sociales, conclut que les personnes atteintes dans leur santé, les travailleurs peu qualifiés, les bas revenus et les personnes qui, pour diverses raisons professionnelles et personnelles, ne peuvent rester plus longtemps sur le marché du travail seraient pénalisées par le relèvement de l'âge de la retraite.

5. L'initiative dite des générations

Une autre initiative du camp bourgeois explore la même veine, avec un nom similaire : l'initiative « Oui à des rentes pérennes et équitables ». Surnommée « initiative des générations », elle vise de la même manière à adapter l'âge de la retraite à l'évolution de l'espérance de vie ainsi que les rentes du deuxième pilier aux rendements du capital, afin d'éviter de puiser dans l'épargne des jeunes générations. Lancée par un comité indépendant de droite, cette initiative en est encore au stade de la récolte de signatures.

6. La votation populaire sur la réforme « AVS 21 »

Avant de voter sur toutes ces initiatives, le peuple est appelé à se prononcer en septembre sur la réforme « AVS 21 ». Le référendum lancé par la gauche a recueilli plus de 150 000 signatures, soit trois fois le nombre nécessaire. Cela présage d'une campagne difficile surtout parce que l'initiative fait peser la réforme sur le dos des femmes... (voir notre dossier spécial page 31).

7. La votation populaire sur la réforme du 2^e pilier

La réforme programmée du 2^e pilier sera combattue probablement par un référendum. Le Conseil fédéral a transmis au parlement un projet concocté par les partenaires sociaux (Union patronale et USS) pour compenser les effets sur les rentes de l'abaissement attendu du taux de conversion de 6,8 % à 6 %. Le Conseil national a largement sabré dans ses compensations. Le Conseil des États pourrait-il se montrer plus généreux ? On en doute...

Pour la FARES, la politique de la vieillesse doit être repensée

Le dernier rapport de l'Observatoire suisse de la santé prédit que le vieillissement en Suisse entraînera un énorme besoin de maisons de retraite et de lits médicalisés supplémentaires d'ici 2040. Mais attendez, vieillir n'est pas simplement synonyme de besoin de soins !

La politique doit changer d'approche et enfin miser sur la promotion de la santé et de l'autonomie, en particulier sur le

potentiel de la vieillesse : respecter la volonté d'autonomie et d'autodétermination des personnes âgées. Si des ennuis de santé rendent la gestion du quotidien difficile, il doit être possible d'organiser les soutiens ponctuels nécessaires et que tous puissent se le permettre financièrement. C'est ça la qualité de vie et cela coûte beaucoup moins cher à la collectivité que les maisons de retraite. La politique de la vieillesse doit être réorientée.



■ Bea Heim,
présidente de la FARES,
Fédération des Associations des
retraités et de l'entraide

Pour les retraité·es, des primes d'assurance maladie plus sociales

Selon la presse, les primes de l'assurance maladie vont augmenter entre 7 et 10 % en 2023, ce qui occasionnera des charges insupportables pour les personnes au revenu modeste.

L'AVIVO exige du Conseil fédéral qu'il intervienne auprès des caisses maladie afin qu'elles utilisent tout ou partie de leurs réserves excédentaires (plus de 6 milliards de francs) pour atténuer l'augmentation des primes. Elle demande aussi que la Confédération et les cantons augmentent sensiblement les subventions accordées, selon la proposition qui est faite par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, contre-projet qui est opposé à l'initiative du Parti socialiste visant à plafonner à 10 % le coût des primes d'assurance maladie pour un ménage. Pour l'AVIVO, ces solutions n'ont qu'un caractère temporaire. Dans l'avenir, malgré un premier rejet par le peuple, il faudra revenir à charge afin que les primes soient calculées selon les moyens financiers des assurés. Il n'est pas normal qu'une vendeuse paie le même montant qu'un milliardaire!

Il est absolument impératif que les autorités fédérales et cantonales prennent des mesures rapides et énergiques. Il y va du pouvoir d'achat pour les classes moyennes et les retraité·es.

Causes de l'inflation actuelle expliquées sommairement

L'inflation est de 2,4 %, ce qui semble peu. Mais cette inflation frappe déjà le pouvoir d'achat des classes populaires, moyennes, du milieu agricole et de nos industries. Jusqu'à présent, elle a été atténuée en Suisse par l'appréciation du franc qui a abaissé le coût des importations.

L'augmentation des prix à la consommation a des causes multiples, pense le POP. Il y a une reprise, rapide mais irrégulière, à la suite de la levée des mesures sanitaires, avec une désorganisation des chaînes d'approvisionnement. Il y a les conséquences de la guerre en Ukraine, avec la hausse du prix des hydrocarbures et des denrées alimentaires. Il y a enfin des phénomènes purement spéculatifs : les entreprises pétrolières, notamment, font des profits record en ce moment, et sont les premières bénéficiaires de la hausse du prix à la pompe.

Mais il s'agit d'un phénomène systémique et pas conjoncturel. Les mesures de soutien à l'économie lors de la pandémie, par injection massive d'argent public, ont empêché le déclenchement d'une récession, mais pas résolu la cause profonde de la crise : la suraccumulation du capital.

Si les banques centrales relèvent leurs taux directeurs cela pourrait limiter l'inflation mais risquerait en revanche de causer une récession, ou une crise de la dette, ou les deux, avec à la suite une nouvelle politique d'austérité, dont les classes populaires souffriraient.

Grave en Occident, ce phénomène de hausses de prix et de pénuries est une catastrophe dans nombre de pays du monde. La misère absolue s'est encore accrue dans le monde : une personne sur dix souffre actuellement de la faim, un milliard et demi de personnes sont touchées par la malnutrition, et 13 millions de personnes de plus sont menacées par la famine. Tout cela pendant que les grandes puissances augmentent massivement leurs dépenses d'armement, et que les milliardaires engrangent des profits records. Le problème du renchérissement du coût de la vie n'est pas que celui de l'inflation, il y a aussi la hausse inexorable des primes d'assurance maladie qui devraient augmenter brutalement en 2023, et celle des loyers. Ces deux phénomènes ont des causes qui leur sont propres : système de santé de marché permettant toutes sortes de pratiques abusives des caisses privées ; et pénurie de logements conjuguée à la spéculation foncière.

Que les causes soient différentes, l'impact sur le pouvoir d'achat des classes populaires est toutefois le même. Et il est déjà brutal pour les plus modestes.

Grands-Parents pour le climat

Le contre-projet indirect à l'initiative pour les glaciers proposé par la Commission de l'environnement invite les initiants et initiantes à l'optimisme. Il intègre l'objectif « zéro émission nette », une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre contraignante, ainsi que certaines mesures concrètes pour atteindre les objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris sur le climat. Néanmoins, le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) indique qu'il convient de multiplier les efforts pour endiguer la crise climatique. Les objectifs intermédiaires prévus dans le contre-projet constituent le strict minimum.

Le dernier rapport du GIEC montre que des solutions existent déjà. Toutefois, pour rester autant que possible sous la limite de 1,5 °C, il faut multiplier les efforts et procéder à des changements structurels plutôt que progressifs. Le catalogue de mesures proposé par le contre-projet indirect est intéressant, qui encourage notamment le remplacement des systèmes de chauffage et promeut le recours à des technologies et processus nouveaux.

RÉFLEXION

Une arrogance supplémentaire

Les milieux d'affaires n'ont qu'une obsession : gagner toujours plus. Ils utilisent avec efficacité la droite des parlements et en particulier celle des chambres fédérales pour éviter de payer les impôts et pour organiser la concurrence fiscale à tous les niveaux. Elle leur est si favorable. Mais ils viennent enfin de subir un important échec. Au plan international, un accord est enfin intervenu qui oblige les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse 750 millions, de payer au moins 15 % d'impôts sur leurs bénéfices.

La Suisse doit s'y résoudre. Il faut donc trouver « une combine » pour compenser.

La plus récente invention a donc été de supprimer l'impôt anticipé prélevé sur la rentabilité des obligations. Prétexte : il n'est pas prélevé dans les pays qui nous entourent. Donc les entreprises préfèrent emprunter au Luxembourg ou à Londres. Ceux qui ont obtenu cela prétendent que ça va rapporter des impôts à la Confédération. Et le

Conseil fédéral parle d'une perte de 200 millions. Cherchez l'erreur.

En n'ayant plus à déclarer les revenus de ces obligations, ceux qui ont inventé cette entourloupette vont pouvoir échapper à cet impôt et compenser l'augmentation d'impôts sur les bénéfices. Mais bien entendu, l'impôt anticipé auquel sont soumis les personnes physiques n'est pas supprimé.

Cet impôt anticipé évite que les gestionnaires de fortune douteux, les gros investisseurs et les oligarques fraudent le fisc. Sa suppression ouvre tout grand la porte à la criminalité fiscale aux dépens de la collectivité, qui elle, devra continuer à payer cet impôt.

Le cadeau que la droite des chambres fédérales veut faire à ces gros investisseurs va coûter environ 1 milliard et 200 millions par année. De plus, ce chiffre sera beaucoup plus important si les taux d'intérêt augmentent.

■ Pierre Aguet

COUP DE PROJECTEUR

L'Hermitage met en lumière un néo-impressionniste méconnu

Qu'est-ce qu'on entend par *néo-impressionnisme*? Les historiens de l'art ont abandonné le terme de *pointillisme*, d'ailleurs récusé par Paul Signac: « La *division* n'exige nullement une touche en forme de point. Sous peine de décoloration, la grandeur de la *touche divisée* doit se proportionner à la dimension de l'œuvre. La touche divisée, changeante, vivante "lumière", n'est donc pas le point, uniforme, mort, "matière". » L'essentiel est dans le *divisionnisme*, c'est-à-dire la juxtaposition de touches de couleurs pures. On la doit à Georges Seurat, dont le célèbre tableau *La Grande Jatte* avait en 1886 tant impressionné Achille Laugé (1861-1944). C'est à la belle redécouverte de cet artiste trop oublié que nous convie la magnifique exposition de L'Hermitage! Après des études d'art académique à Paris qui l'avaient déçu, celui-ci retourna en 1888 dans son village d'origine, à Cailhau, près de Carcassonne, dans la nature du pays cathare austère, bien éloigné des douceurs de la Provence et de la Côte d'Azur. Cela lui évita de devenir un sous-Seurat et lui permit de mener un travail pictural discret, personnel et original.

L'exposition débute par des portraits, un genre peu pratiqué par les artistes néo-impressionnistes. On admirera notamment le grand portrait en pied de Madame Astre, marqué par une monumentalité hiératique. Les personnages sont comme figés pour l'éternité. Ce qui les différencie des toiles des impressionnistes, qui voulaient capter l'instant présent: par exemple la femme marchant dans un champ de coquelicots de Monet, dont la robe et l'ombrelle font sentir l'effet du vent. Une autre salle est consacrée à un bel ensemble de natures mortes, qui se réfèrent à la fois au maître du genre, Henri Fantin-Latour, et au japonisme alors très à la mode. Les meilleures sont les plus épurées, montrant quelques fleurs dans un verre dont l'artiste a magnifiquement su rendre la transparence et les reflets, tel ce *Petit Bouquet de coquelicots et marguerites* de 1892.

Mais le clou de l'exposition est au premier étage, avec les paysages de grand format. Notons en passant que la plupart des tableaux ont judicieusement été encadrés de blanc, ce qui met bien en valeur leurs couleurs. Les paysages de Laugé, tous situés dans les environs immédiats de Cailhau, témoignent d'une vision contemplative et ordonnée. Les figures humaines en sont absentes.



Achille Laugé
Portrait de Madame Astre (1892)
Huile sur toile, 198 x 133 cm

Musée des Beaux-Arts de Carcassonne



Ils n'ont rien de « pittoresque », au sens étymologique du terme (« qui mérite d'être peint »). Faits de petits bâtonnets de couleur et non de points, ils témoignent par ailleurs du goût de l'artiste pour la composition rigoureuse : amandiers en fleurs ou arbres banals le long d'une route, peints dans les diverses saisons. On notera le goût de Laugé pour les « séries », qu'avait déjà pratiquées Monet avec ses meules de foin ou ses vues de la cathédrale de Rouen. Particulièrement remarquable est la toile *L'Hort à Cailhau* de 1902, qui montre une rangée d'arbres très dépouillés dont l'ombre s'étire sur le sol. En allant de plus en plus à l'essentiel, Laugé annonce l'évolution de Piet Mondrian de la figuration à l'abstraction.

Le deuxième étage de la maison de L'Hermitage, dont le cadre et le parc fleuri correspondent particulièrement bien à la présentation de l'œuvre d'Achille Laugé, est consacré à des portraits

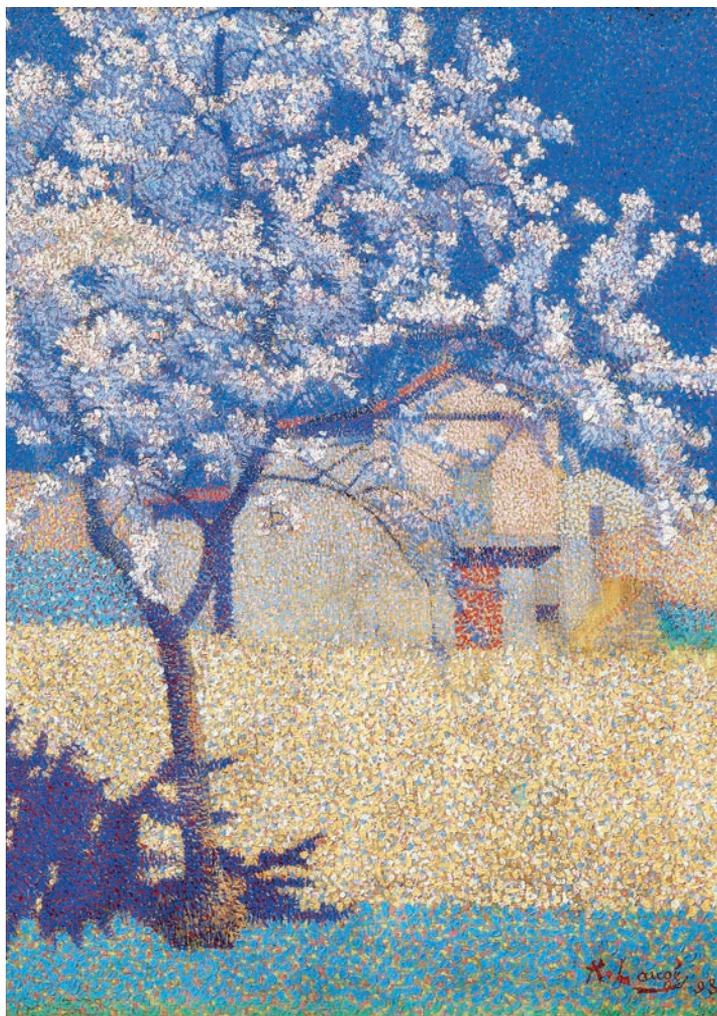
Achille Laugé
Nature morte aux deux vases,
pommes et grenades (1894)

Huile sur toile, 40 x 60 cm

Musée des Beaux-Arts de Carcassonne

de ses proches. En effet, les commanditaires bourgeois répugnaient à être portraiturés selon la technique divisionniste ! L'artiste a donc eu recours à sa famille et ses amis comme modèles. Ceux-ci l'ont d'ailleurs fidèlement soutenu financièrement.

Au sous-sol, le visiteur retrouvera des natures mortes, mais cette fois de fleurs et fruits. On observera la prouesse technique de *la Nature morte aux pommes et grenades*, où Laugé a réussi à superposer un verre transparent et un vase. Dans les volumes de ses fruits est perceptible l'influence de Cézanne.



Achille Laugé
L'arbre en fleur (1893)
Huile sur toile, 59,4 x 49,2 cm
Collection particulière

TIRAGE AU SORT

La Fondation de l'Hermitage et le Courrier de l'AVIVO ont le plaisir de vous offrir **20 entrées** pour l'exposition **Achille Laugé** du 24 juin au 30 octobre 2022.

Pour participer au tirage au sort, écrivez avant le 20 août à

Courrier de l'AVIVO
Ch. du Pré des Cailles 10
1323 Romainmôtier

Puis, dans ses paysages et architectures des années 1920, on voit que l'artiste a été sensible à la libération de la couleur par le fauvisme. Une mention pour *Fenêtre ouverte à Toulouse*, qui donne sur les toits de tuiles de la « ville rose ». Pour compléter l'exposition, la Fondation de l'Hermitage a eu l'heureuse idée de présenter un florilège d'œuvres de son importante collection. Dans la suite de Laugé, ces tableaux de Signac, Marquet, Vallotton, Bocion et bien d'autres sont tous consacrés au paysage.

Une visite à faire absolument, et qui est un régal pour l'œil. Et un bon but de sortie pour les sections de l'AVIVO !

■ Pierre Jeanneret

**« ACHILLE LAUGÉ. LE NÉO-IMPRESSIONNISME
DANS LA LUMIÈRE DU SUD », LAUSANNE,
FONDATION DE L'HERMITAGE,
JUSQU'AU 30 OCTOBRE.**

Acte Théâtre

Proposition d'ateliers de théâtre pour seniors

Au Théâtre des Trois P'tits Tours à Morges, l'association ACTE Théâtre propose des ateliers de théâtre pour seniors. Tout en s'adressant également aux enfants, aux adolescents et aux adultes, son enseignement aborde un large panel de techniques : improvisation et jeu ; travail sur le corps et la voix ; écriture et composition de personnages et d'espaces.

Dans le cadre de cet atelier pour seniors, l'association propose de s'imprégner du vécu de chacun. Avoir un certain âge se révèle alors un avantage. Les cours seniors d'ACTE permettent de se reconnecter au plaisir de créer, de jouer, de se sentir bien, de puiser dans ses souvenirs, ses émotions, son imagination. En considérant les limites du corps dans l'âge, le cours veut briser la solitude par le rire et la participation collective. Fatigue éventuelle, perte de mémoire, de diction ou d'autonomie sont prises en compte pour faire émerger le plaisir au sein du groupe et évacuer l'angoisse. En fonction des envies des participants, l'animateur emploie leurs problématiques comme supports de réflexion et de création.

Pour plus de renseignement

ACTE Théâtre, Av. de Morges 47, 1027 Lonay. Téléphone: 079 371 68 30.

Vous pouvez également vous rendre sur le site internet directement dédié: www.acte-theatre.net/seniors

VA ET DÉCOUVRE TON PAYS

Commune de Puidoux

Visite de la Tour de Marsens

Tout le monde connaît la Tour de Marsens, sise sur la commune de Puidoux. Cet imposant édifice médiéval est bien visible depuis la route de la Corniche. Mais peu de gens l'ont visité. Nous avons eu ce privilège. Pour moi personnellement, cette visite n'était pas entièrement nouvelle. J'avais en effet eu l'occasion de découvrir la cave en mars 1978, lors d'un cours organisé par l'Université de Neuchâtel et consacré à une recherche d'ethnographie rurale en Lavaux. J'y avais rencontré Bernard Monnier, alors vigneron-tâcheron du domaine, qui m'avait donné la recette du mousseux élevé dans le « tonneau des dames ». Ce breuvage était réservé aux bals lors des vendanges, et consommé par les femmes travaillant à la vigne. Je vous la livre volontiers : jus de fruits + 4-5 kilos de sucre + deux bâtons de vanille + une bouteille de kirsch et de l'amidon de riz. Santé !

Commençons par un bref aperçu historique. La maison fortifiée a été bâtie vers 1160. Son nom

est lié à une abbaye près de Marsens (Fribourg), d'où venaient les moines qui y ont cultivé la vigne. Le but de cette fortification médiévale n'est pas certain. Il s'agissait probablement d'une tour de guet, d'où l'on pouvait voir de loin arriver des ennemis par la terre ou par le lac, et peut-être aussi d'un lieu où étaient prélevés des droits de péage. L'édifice fut un temps la résidence d'été des évêques de Lausanne, puis appartient à différents seigneurs. En 1527, Jean de Plaict en fit l'acquisition et y adjoignit le bâtiment Renaissance accolé à la tour. Au 19^e siècle, celle-ci tombait en décrépitude. Elle fut achetée en 1867 par la famille Naef, qui la fit rénover et y installa sa collection d'art, que l'on verra lors de la visite. La famille en est toujours propriétaire. En 1969, elle a créé une fondation pour préserver ce monument, aujourd'hui classé comme bien culturel d'importance régionale.

Il est temps d'en faire la visite, sous la conduite de M. Daniel Roux, dont la mère était une Naef. Nous montons des escaliers assez raides, qui nous mènent à un premier étage. Là, nous voyons une grande pièce, qui était probablement à l'origine une cuisine et une salle à manger. Au deuxième étage, d'autres chambres encore, comportant notamment d'anciens lits à baldaquin. L'intérieur de la tour est plus vaste que l'on ne l'imaginait.

Dans toutes les chambres, on peut admirer des œuvres d'art anciennes : retable, Christ en croix, mais surtout une belle collection de mobilier Renaissance et baroque, notamment des coffres à habits sculptés provenant du Valais et de Fribourg. Nous ne pourrions malheureusement pas voir le sommet de la tour, car l'accès à celui-ci est trop périlleux pour un groupe de vingt personnes.

Après cette visite guidée, nous descendons à la cave, où se trouve une série de tonneaux de bois, dans lesquels sont vinifiés les vins du domaine, actuellement la propriété de M. Alain Roux. Relevons le fait que la Tour de Marsens ne comporte pas de pressoir, les grappes de



raisin sont donc pressées ailleurs. Le vigneron du domaine, M. Arthur Duplan, nous fait déguster divers cépages de vins blancs et rouges (heureusement après la montée puis la descente des escaliers !)

Depuis la terrasse devant la tour, où a lieu un « repas canadien », on a une vue plongeante absolument sublime sur le lac et les montagnes de Savoie. À noter que le site peut être visité sur

demande par des groupes. Portes ouvertes les 27 et 28 août 2022, de 10h. à 19h. Attention ! La Tour de Marsens n'est pas accessible en voiture, pour y aller, il faut compter 10-15 minutes de marche en descente puis en remontée raide.

■ Pierre Jeanneret



Italie

À la découverte des tombes étrusques

En mai, court séjour à Frascati, sur les hauteurs de Rome, dans la villa d'un ami entourée d'oliviers. Depuis là, nous allons faire un tour de deux jours qui nous mènera à trois sites étrusques.

Un petit rappel historique s'impose. La civilisation étrusque débute vers 800 av. J.-C. Elle se développe dans l'Italie centrale, entre la Toscane, l'Ombrie et le Latium, tant sur le littoral de la mer Tyrrhénienne qu'à l'intérieur des terres. L'origine de ce peuple est peu claire, mais sans doute orientale. Quant à l'écriture étrusque, empruntée aux Grecs, on peut la lire, mais sans comprendre la langue qu'elle véhicule... Sur le plan économique, ce peuple exploitait des minerais, et son agriculture, basée

notamment sur l'olivier, était florissante. Il n'a jamais eu d'unité politique. Il était constitué de cités-États, qui formaient une confédération, souvent en guerre entre elles. Leur société était très hiérarchisée et comportait des esclaves. Les Étrusques, polythéistes, pratiquaient d'importants rites funéraires, que l'on verra sur les fresques des tombes. Après leur apogée, puis une époque de déclin, ils furent soumis par les Romains en 250 av. J.-C. Et leur civilisation se fondit dans la culture gréco-romaine, qu'elle influença fortement. Par exemple, leur dieu Tinia devint Zeus/Jupiter et Sethlom se confondit avec Héphaïstos/Vulcain. Les Étrusques léguèrent notamment aux Romains les haruspices, qui prétendaient lire l'avenir dans le foie des animaux. Les plus belles pièces de leur art sont à voir dans la Villa Giulia, le Musée étrusque de Rome, où l'on peut admirer le célèbre Sarcophage des époux. Mais il est temps de partir en voyage...



**Tombes-tumulus
Cerveteri**

Cerveteri, Tarquinia et Sovana

Notre excursion commence par Cerveteri, non loin de Rome. Malheureusement le site archéologique, qui devait être ouvert le mardi, est « exceptionnellement » fermé, par « manque de personnel », alors qu'il y a en Italie un fort chômage chez les jeunes, qui seraient ravis d'y trouver un emploi de gardien... Nous ne le verrons donc que de l'extérieur. Il constitue un ensemble impressionnant de tombes en forme de tumulus, sous lesquels se trouvent les chambres funéraires. De Cerveteri, nous roulons vers Tarquinia, sans conteste le plus beau des sites étrusques. Ce qui me rappelle un souvenir vieux de quelque quarante ans. En voyage d'études à Rome avec ma classe de gymnasiens et leur professeur de latin, nous avons la chance, grâce à un archéologue qu'il connaissait, de pouvoir descendre par une échelle dans une tombe. Et là, nous éclairons les peintures murales à la lampe-torche ! L'une des émotions artistiques les plus fortes de ma vie ! L'immense site funéraire de Tarquinia comprend environ 6000 tombes datant du 6^e siècle au 1^{er} siècle av. J.-C. Grâce à un magnifique travail entrepris avec l'aide de l'Union européenne, on peut aujourd'hui en visiter une vingtaine parmi les plus richement décorées. On y accède par un escalier de fer, qui mène à la chambre funéraire. Mais pour des raisons évidentes de préservation des fresques, on n'y pénètre pas. Une vitre nous en sépare. Les peintures sont cependant très bien visibles grâce à un éclairage électrique. Elles représentent souvent le banquet funéraire, où le défunt se tient couché sur le côté, « à la romaine ». À ses côtés, debout, son épouse.



**Bas-relief sur un sarcophage,
Musée de Tarquinia**

À noter que la femme jouait un rôle important dans la société étrusque. D'autres fresques montrent des guerriers sur des chars ou à pied, des animaux comme dans la Tombe des léopards, des musiciens avec flûte double et tambourin, des danseurs, des acrobates, des lutteurs, des coureurs à pied, ou encore des arbres tels les oliviers. Tout cela est coloré et donne une extraordinaire impression de vie. Les Étrusques étaient un peuple qui aimait faire la fête !

Après la visite des tombes, on ne manquera pas d'aller au musée étrusque de Tarquinia, logé dans le beau palais Vitelleschi édifié en 1439 dans un style déjà en partie Renaissance, au cœur de la petite ville de Tarquinia. La plus belle pièce du musée est constituée par deux chevaux ailés, réalisés en terre cuite. Mais celui-ci renferme aussi un riche ensemble de sarcophages en pierre, où le défunt est à nouveau montré couché sur le côté, avec un réalisme parfaitement saisissant : en témoigne la Tombe de l'obèse !



**Banquet funéraire,
Fresque à Tarquinia**

On peut voir le casque de bronze que portaient les fantassins étrusques, sur lesquels les légions romaines prendront modèle. Enfin, la Tombe du Triclinium, sans doute l'une des plus belles découvertes archéologiques à Tarquinia, une chambre funéraire dont les fresques ont conservé des couleurs éclatantes, constitue une bonne synthèse de tout ce que l'on a vu dans la nécropole.

Il nous reste à découvrir le site, moins beau mais très spectaculaire, de Sovana. À côté de l'ensemble de tombes creusées dans le rocher, on peut y parcourir l'une des « Vie cave », chemins d'origine étrusque qui forment des tranchées profondes et étroites taillées dans le tuf des collines, ce qui semble presque irréalisable avec les moyens techniques de l'époque. Et pourtant...

Un plaisir supplémentaire de cette excursion culturelle est qu'elle nous fait traverser les douces collines du Latium et du sud de la Toscane, couvertes d'oliviers et de vignes. Nous n'avons donc pas manqué, après notre retour par l'annulaire autoroutière de Rome et ses queues de véhicules, de déguster à notre arrivée

à Frascati un verre du blanc fameux auquel la petite ville a donné son nom !

■ Pierre Jeanneret

CHARLOTTE ET GASTON

Mais va voter, bon sang!

N'avez-vous jamais ressenti le calme intérieur profond que nous pouvons parfois ressentir rien qu'en écoutant le chant d'un oiseau? D'une saison à l'autre les mélodies évoluent. Les gazouillis d'été que nous entendons ces temps-ci, plus doux et moins excités que les appels du printemps, m'apportent beaucoup de sérénité.

J'en étais là dans ma béatitude lorsque notre amie Charlotte a déboulé. Jamais je ne l'avais vue dans un tel état. Rouge comme un bouvreuil, tremblante de rage. J'en suis resté bouche bée. Elle aussi n'arrivait pas à parler. Nous étions là, face à face. Un pigeon roucoulait stupidement.

– Que t'arrive-t-il, Charlotte? Je ne t'ai jamais vue comme ça...

– Je ne comprends pas moi-même ce qu'il m'arrive, reprit-elle en respirant profondément.

– D'où viens-tu?

– De chez Georges.

Georges est un homme charmant, intelligent, fiable et dévoué. C'est une vieille connaissance. Il aime bien faire la cour à Charlotte...

– Et de quoi parliez-vous?

– De tout et de rien. Nous évoquions surtout des souvenirs. C'est quand je lui ai parlé de l'âge de la retraite des femmes qu'il m'a dit une énormité. Imagine-toi qu'il ne veut pas aller voter à ce sujet en septembre.

– Alors allons-y! Nous ne pouvons pas laisser passer ça!

Et, ni une ni deux, Charlotte et moi nous sommes mis en route pour aller trouver Georges. Il nous était inimaginable que cet homme, qui avait passé toute sa vie à défendre les droits des ouvrières de l'atelier où il travaillait, refuse d'aller voter. Que se passait-il?

– Tu vois, Gaston, je ne sais vraiment pas ce qu'il m'a pris. J'ai été tellement surprise. Je lui ai dit que ce n'était pas possible. Que lui ne pouvait pas s'abstenir! Où irions-nous si des gens comme lui n'exerçaient plus leurs droits?

– Le vote est un devoir aussi.

– Et puis, comme il s'entêtait, je me suis emportée. Je t'assure, j'ai tout fait pour garder mon calme. Mais à la fin, je n'y suis plus arrivée...

– Et alors?

– Je lui ai dit « Mais va voter, bon sang! » et je suis partie en claquant la porte.

En effet ce n'était pas vraiment le style de Charlotte. Ce serait plutôt le mien d'ailleurs. Et moi, allais-je pouvoir garder mon calme?

Sur ces réflexions nous voici arrivés. Deux petits coups de sonnette joyeux pour détendre l'atmosphère et puis silence. Rien. Aucun bruit. Georges devait être vraiment très fâché.

– Ouvre, Georges, c'est nous!

Toujours rien.

– Il est un peu sourd, sonne encore.

– Non, il entend très bien. C'est moi qui ai exagéré. Il boude.

Nous étions en train de repartir, dépités, quand la porte s'est entrouverte. Georges nous regardait d'un air bourru. « – Je vois que tu as amené du renfort, Charlotte. Allez. Venez boire un verre, on ne va pas se laisser aller comme ça. »

Je n'arrivais pas à savoir si Georges commençait à revenir sur sa décision ou s'il voulait sauver notre amitié. En tout cas nous pouvions discuter, c'était déjà ça de pris.

Une fois à l'intérieur, confortablement installés, il nous a servi une bouteille de derrière les fagots et quelques feuilletés.

– Je les fais moi-même, c'est tout simple: une pâte feuilletée découpée en petits morceaux, un peu de fromage et d'herbes et hop au four. On peut imaginer toutes sortes de variantes.

Nous avons trinqué et dégusté en silence toutes ces bonnes choses. Georges faisait ce qu'il fallait. Personne n'osait commencer à parler.

D'une voix tremblante, Charlotte se lança: « – Excuse-moi Georges pour tout à l'heure. Je n'aurais pas dû crier comme ça. »

L'ambiance restait tendue, le silence se prolongeait.



Pieter Bruegel l'Ancien (1525-1569)
(*Détail*) **Le Repas de nocces** (1568)
Huile sur toile, 114 x 164 cm
Kunsthistorisches Museum de Vienne

– Merci pour les excuses. Je crois que je me suis fait mal comprendre.

Je m'entendis asséner d'une voix blanche : « – Qu'y a-t-il à comprendre ? Quand il faut voter, on va voter ! »

Charlotte et Georges se tournèrent vers moi l'air interdit.

– Je vois que la politique te passionne autant que nous, Gaston. Je te rassure, Charlotte et moi ne sommes pas d'accord mais la discussion n'est pas finie.

– Calme-toi, me dit Charlotte reprenant la parole posément. – Explique-toi Georges, tu refuses d'aller voter, pourtant tu as défendu l'AVS toute ta vie.

– C'est à cause du lien entre les sujets. Nous devrions pouvoir nous exprimer sur l'âge de la retraite des femmes sans que cela implique la flexibilité ou le financement additionnel par la TVA.

– Mais on ne peut pas mener une réforme sans tenir compte des compensations et financements. C'est ainsi que pendant plus d'une heure nous avons essayé de démêler l'écheveau de cette votation assez complexe tout en savourant ces petites choses salées que Georges réussit si bien. Les arguments allaient bon train, mais malgré un calme tout relatif – la politique, ça passionne toujours – nous n'arrivions pas à nous mettre d'accord.

– Au fond, Georges, c'est quoi qui te tient le plus à cœur?

– Je n'arrive pas à imaginer la retraite à 65 ans pour les femmes alors qu'elles ont toujours 20 % de salaire en moins que les hommes.

– Et qu'en plus elles font le ménage à la maison, me suis-je permis de rajouter.

La passion gagnait du terrain. Les idées fusaient. Nous nous coupions la parole sans arriver à rester concentrés sur un des aspects de cette votation.

Un peu plus tard nous parlions d'égalité.

– ... Et si on comptait le travail ménager?

– Tu me fais bien rire. Ça, c'est une affaire privée, on ne peut pas s'immiscer dans la vie des gens pour savoir qui a passé plus souvent le balai ou éduqué les enfants.

Heureusement qu'il y avait assez de quoi manger. Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais quand on discute à fond comme ça, je dois me nourrir en route, sinon je ne tiens pas le coup.

– Quel goinfre tu fais Gaston, me taquina Charlotte. Laisse-nous quelques biscuits.

Je ne lui fis pas de remarque sur son verre de vin qui se vidait plus vite que le mien, mais je n'en pensais pas moins.

Georges reprit : « – Au fond, Est-ce que si on acceptait la nouvelle règle... comment dire... est-ce que ça servirait à sauver les meubles? »

À éviter une loi qui serait pire que la suivante? Il y a des projets en cours pour la retraite à 67 ans... »

Le doute nous gagnait, l'argument semblait raisonnable.

Charlotte risqua : « – De toute façon, je crois que jamais rien n'est acquis et qu'il faut résister jusqu'au bout, ne serait-ce que pour les suivants. »

– Quitte à tout perdre?

– Comment ça, Georges « tout perdre »? Tu ne nous ferais pas une petite déprime ces temps?

Pas facile tout ça, mais pour ma part il y a des choses que je n'accepterai jamais et le doute de Georges, ça non, je ne pouvais pas le tolérer.

L'après-midi touchait à sa fin et le soleil était déjà bas dans le ciel. Finalement, nous n'étions pas mécontents d'avoir pu réfléchir à toutes ces choses ensemble, à préparer un avenir à nos jeunes.

Nous avons décidé de continuer à étudier la chose et de nous retrouver encore une fois.

Georges nous a raccompagnés un bout de chemin. Un merle chantait.

– Alors, Georges, tu vas voter.

– Mais oui, bien sûr. Et vous?

■ Signé Gaston

Votation fédérale du 25 septembre 2022

Solidaires entre générations pour défendre l'AVS



NON à AVS 21
et à la hausse de la TVA

AVIVO

VOTEZ ET FAITES VOTER NON À AVS21

SOUTENEZ NOTRE CAMPAGNE PAR UN DON À L'AVIVO.

IBAN CH28 0900 0000 8450 7780 4 (MENTION : « CAMPAGNE AVS21 »).

DOSSIER

AVS21

Un projet de réforme inacceptable !

Chronique d'un débat aux chambres fédérales en plusieurs actes.

Le 25 septembre 2022, le peuple suisse votera sur le projet de réforme de l'AVS adopté par les Chambres fédérales, attaqué par référendum. La défense et le développement de l'AVS sont au centre des préoccupations de l'AVIVO.

Aussi, lorsque Roland Rapaz nous a proposé un texte pour raconter comment s'est construite la réforme qui nous est soumise, nous avons accueilli son projet avec enthousiasme. C'est ce récit très complet que nous vous proposons ci-après. Certes, il pourra vous paraître parfois technique, ardu, à l'image de la politique fédérale. Nous l'avons voulu ainsi. Car il montre bien quelles sont les forces politiques en présence, comment la mécanique parlementaire bloque ou démonte des propositions. Accrochez-vous ! Lisez jusqu'au bout ce récit aux allures de thriller politique ! Car au-delà de la votation du 25 septembre, les enjeux pour assurer la solidité de notre AVS, et de la prévoyance professionnelle (LPP), sont nombreux et seront soumis à la même mécanique. Plus largement, il montre que la majorité du Parlement n'est pas prête à consolider l'AVS : les solutions que l'on nous propose sont largement insuffisantes. Lorsqu'il faudra sauver les Caisses de pension, bien plus en danger que l'AVS, les remèdes proposés seront-ils à la hauteur ? Depuis de nombreuses années, la croyance dans les forces du marché s'est renforcée au détriment de l'État social et de la solidarité. La santé, les pensions de retraite sont devenues des marchés très lucratifs, laissant de côté les plus fragiles. Cela nous indignent ! Mais ce n'est pas suffisant : la compréhension des jeux politiques est aussi importante. Le récit de Roland Rapaz nous donne l'occasion de nous y plonger.

Bonne lecture.

- Le Comité de rédaction du Courrier de l'AVIVO Vaud

D'une réforme à l'autre

Le vendredi 25 mars 2022, l'alliance « Pas touche à nos rentes » a déposé le référendum contre le projet de réforme « AVS21 », avec plus de 150 000 signatures.

« Pas touche à nos rentes » est une alliance composée du parti socialiste (PS), des Verts, du POP-PST, des syndicats et de plusieurs collectifs féministes. Leur opposition à « AVS21 » porte principalement sur l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, accompagnée de compensations totalement insuffisantes à leurs yeux.

« AVS21 » reprend une grande partie du contenu du projet « prévoyance vieillesse 2020 » (PV2020)

Comment, après l'échec de « PV 2020 », arrive-t-on à proposer un projet encore plus dur que celui refusé en 2017 ?

refusé par le peuple le 24 septembre 2017. Il s'en différencie cependant grandement par l'absence de toute augmentation des rentes, alors que « PV2020 » proposait une augmentation de 70 francs par mois.

Comment en est-on arrivé là ? Comment, après l'échec de « PV 2020 », arrive-t-on à proposer un projet encore plus dur que celui refusé en 2017 ?

Profession de foi

Notre prévoyance vieillesse repose constitutionnellement sur trois piliers.

- 1^{er} pilier : l'AVS
- 2^e pilier : la prévoyance professionnelle
- 3^e pilier : la prévoyance individuelle (l'épargne)

Cette politique des trois piliers résulte d'un compromis du Parlement approuvé par le peuple en 1972. L'AVS, la prévoyance professionnelle et le 3^e pilier ont chacun leur propre histoire. L'une et l'autre ont leurs ardents défenseurs. Défenseurs qui ne cachent guère leur préférence et ne se privent pas de la promouvoir.

L'AVIVO n'a jamais caché son attachement à l'AVS. Les valeurs sur lesquelles l'AVS fonctionne répondent à notre vision d'une prévoyance vieillesse universelle qui associe le principe de solidarité à une efficacité économique entièrement consacrée aux assurés.

Le projet « AVS21 » est donc d'une très grande importance pour nous. Nous souhaitons partager avec vous l'intérêt que nous lui portons. Nous vous proposons de remonter dans le temps et suivre l'évolution de ce projet, étape par étape, de sa naissance jusqu'au référendum. Ce faisant, nous aimerions contribuer à la compréhension de son contenu, des enjeux d'une telle réforme et des intérêts défendus par les uns et les autres. Si nous y parvenons, cette lecture vous aidera, alors, à voter en toute connaissance de cause.

Un peu d'histoire

- 1975, la cotisation AVS passe à 8,4 % dont la moitié payée par l'employeur. Elle augmente de 0,3 point en 2020 pour atteindre 8,7 % actuellement.
- Le 1^{er} janvier 1997, entre en vigueur la 10^e et dernière révision de l'AVS acceptée en votation populaire.
- 2004, le relèvement de l'âge de la retraite des femmes est refusé en votation populaire.

- Octobre 2010, le Parlement rejette la 11^e révision de l'AVS.
- Septembre 2016, le peuple rejette l'initiative syndicale « AVSplus » qui demandait une hausse de 10 % de l'AVS.
- Le 24 septembre 2017, le peuple suisse refuse le projet de réforme « Prévoyance vieillesse 2020 ».

25 ans ont passé depuis la dernière réforme de l'AVS acceptée en votation populaire.

Avant-dernier essai

Le projet « PV 2020 » portait sur une réforme de l'AVS et une réforme de la prévoyance professionnelle (LPP) en un unique paquet. Les mesures principales proposées étaient alors :

- L'âge de référence de la retraite pour tous, hommes et femmes, à 65 ans.
- Une augmentation mensuelle de la rente AVS de 70 francs.
- Une augmentation de la TVA de 1,5 point pour contribuer au financement de l'AVS.
- Un départ flexible à la retraite entre 62 et 70 ans.
- Dans la prévoyance professionnelle, un abaissement du taux de conversion de 6,8 % à 6,0 %, ce qui équivaut à une baisse des rentes de 12 % environ.

Ce projet était essentiellement défendu par trois comités nationaux dans lesquels on trouvait, selon le comité, les partis PDC, PBD, PEV, PS, Les Verts, l'Union syndicale suisse (USS) et la fédération des entreprises romandes. Ils voyaient dans ce projet un compromis acceptable.

Le PS, les Verts et l'USS, estimaient que l'augmentation de 70 francs mensuels des nouvelles rentes AVS permettait d'accepter les autres mesures, même si cela n'était pas de gaîté de cœur.

Le comité à la base du référendum, opposé au projet, était composé d'une frange syndicale romande minoritaire, du POP-PST, de mouvements d'extrême gauche, d'organisations féminines et de l'AVIVO Suisse.

Une autre opposition, qui n'adhérait pas au référendum, rassemblait des opposants de droite regroupés sous la bannière de « l'Alliance des générations » ; le PLR, l'UDC et les faïtières de l'économie.

L'addition des oppositions, à l'une ou l'autre des mesures proposées, a fait échouer le projet.

Dès le lendemain du vote

Le comité référendaire revendique la victoire. Il voit dans ce « non », une opposition claire et nette à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans, ainsi qu'à l'abaissement du taux de conversion dans la LPP.

La droite revendique également la victoire. Pour elle, « c'est clairement un non de droite, ainsi que le prouve le rejet d'une hausse de la TVA dans les cantons conservateurs ». Ils y voient également un refus de l'augmentation de 70 francs des nouvelles rentes AVS.

Ce refus de PV2020 n'a toutefois pas éliminé les difficultés supputées ou réelles rencontrées tant par l'AVS que par la Prévoyance professionnelle. En conséquence, le Conseil fédéral, comme toutes les parties concernées, souhaite le lancement d'un nouveau projet, le plus rapidement possible. Signe de cette volonté, l'annonce d'Alain Berset de vouloir inviter très rapidement l'ensemble des acteurs pour se déterminer sur les contours de ce projet.

Le Conseil fédéral n'a pas communiqué son analyse du vote du 24 septembre 2017. En revanche, on dispose de l'étude menée par « VOTO¹ ». Selon eux, la retraite des femmes

à 65 ans aurait pesé moins lourd dans ce vote négatif que l'ajout de 70 francs aux rentes mensuelles et les points d'augmentation de la TVA combattus par la droite.

Il n'est certainement pas erroné de penser que le Conseil fédéral s'est inspiré de cette analyse pour nourrir sa réflexion. Quelle que soit son analyse, le défi pour le Conseil fédéral est de construire un projet composé de mesures qui passent non seulement la rampe du Parlement mais aussi certainement celle du peuple.

Les pressions ne tardent pas

Les déclarations des acteurs politiques, économiques et associatifs relatives à un futur plan de réforme ne se font pas attendre.

Quasi plus personne ne prône une réforme globale. Partis et institutions concernées souhaitent une réforme de l'AVS séparée de la réforme du 2e pilier. En revanche, le désaccord reste complet sur les mesures à appliquer pour aboutir à la sécurisation de l'AVS et au maintien du niveau des rentes.

Le PLR et l'UDC, préconisent :

- L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes d'une année (65 ans).
- L'introduction de la retraite flexible.
- Une augmentation de la TVA, mais pas au-delà de 0,3 point.
- Pour la prévoyance professionnelle (LPP), ils maintiennent la proposition d'une baisse du taux de conversion de 6,8 % à 6 %.

Les faïtières économiques, les milieux bancaires et des assurances sont quasiment sur la même longueur d'onde.

¹Anciennement « VOX ». Institution à laquelle le Conseil fédéral confie le mandat, après chaque votation populaire fédérale, de réaliser des enquêtes afin de comprendre les motifs d'un oui ou d'un non des électrices et électeurs.

« La garantie de la prévoyance vieillesse doit passer par un renforcement de l'AVS en tant que pilier le plus sûr, le plus solide, le meilleur marché et le plus solidaire »

Les partis de droite et les milieux économiques maintiennent donc les mêmes positions que lors de la campagne pour PV2020. D'aucuns expriment même le souhait de voir, sans tarder, une augmentation de l'âge de la retraite à 66, voire 67 ans.

À gauche, on met en garde le gouvernement. Il y aura des lignes rouges à ne pas franchir :

- « Un nouveau projet devra garantir le niveau des rentes. »
- « La garantie de la prévoyance vieillesse doit passer par un renforcement de l'AVS en tant que pilier le plus sûr, le plus solide, le meilleur marché et le plus solidaire. »
- « Sans véritable égalité entre femmes et hommes, l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes ne trouvera pas de majorité. »
- « Une augmentation générale de l'âge de la retraite à 67 ans est hors de question. »

De son côté, l'AVIVO Suisse demande :

- L'élargissement de l'assiette des cotisations AVS, en prélevant des cotisations sur tous les revenus, non seulement ceux des salaires, mais aussi sur les avantages accordés par les employeurs : tout particulièrement sur les revenus financiers réalisés et les revenus de capitaux, exemptés à ce jour.
- À plus long terme, l'étude de l'instauration d'une « nouvelle AVS » intégrant peu à peu le deuxième pilier, dans le respect des droits acquis.

Revendications qu'elle maintiendra tout au long du processus de construction de la réforme. Quel sera le plan du Conseil fédéral au vu de ces prises de position et propositions,

guère différentes, à quelques exceptions près, de celles qui prévalaient dans le débat sur PV2020? Que fera le Parlement où la droite est majoritaire?

Genèse du projet de réforme

Acte 1

Octobre 2017

Alain Berset prend le pouls des organisations

Alain Berset reçoit à Berne vingt-sept organisations et partis pour une table ronde consacrée à l'AVS et au 2e pilier.

Qualifiée d'intéressante, cette rencontre ne semble cependant pas avoir été des plus fructueuses. On y retrouve à peu de chose près tout ce qui a déjà été formulé au lendemain du scrutin du 24 septembre. Si tous tombent d'accord qu'il faut une réforme, il y a un profond désaccord sur pratiquement tous les moyens de la faire aboutir.

Si à peu près tout le monde approuve une augmentation de la TVA au profit de l'AVS, c'est le désaccord complet sur l'importance de cette augmentation.

La fourchette des propositions oscille entre 0,3 point et 1,6 point. Ce qui n'est pas anodin. Les différences se calculent en milliards.

Même accord sur le principe de compensations à apporter aux femmes dont l'âge de la retraite serait augmenté d'un an. Mais total désaccord sur l'ampleur des compensations.

Acte 2

Décembre 2017

Le Conseil fédéral définit l'orientation que devra prendre la réforme

L'objectif du Conseil fédéral avec ce prochain projet de réforme est de :

- Maintenir le niveau des rentes.
- Garantir l'équilibre financier de la prévoyance vieillesse jusqu'en 2030. Le besoin est estimé à 26 milliards.

- Adapter l'AVS aux nouveaux modes de travail. (*On peut supposer qu'il s'agit de la flexibilité de la retraite*)

Il n'est plus question d'une augmentation des rentes AVS comme cela figurait dans le projet « prévoyance vieillesse 2020 ».

Le Conseil fédéral prend deux décisions :

- L'AVS et le 2^e pilier seront traités séparément, selon des calendriers distincts.
- La réforme du 2^e pilier est considérée comme moins urgente que celle de l'AVS. Ce sera donc la réforme de l'AVS qui sera prioritaire.

Nous n'aborderons donc pas dans ce récit les péripéties liées à la réforme de la prévoyance professionnelle.

L'AVIVO Suisse réitère la proposition que les revenus financiers soient compris dans le financement de l'AVS.

Les « orientations » communiquées par le Conseil fédéral se résument en cinq points :

- L'âge de référence est fixé à 65 ans pour les femmes comme pour les hommes.
- L'examen de mesures de compensations accompagnant le relèvement de l'âge de la retraite des femmes.
- La flexibilité de la retraite de 62 à 70 ans, c'est-à-dire la possibilité d'anticiper le départ à la retraite ou le retarder, ce qui signifie un ajournement de la rente. Dans le premier cas, il y a un prix à payer pour partir plus tôt (une réduction de rente). Dans le second cas, la rente devrait être augmentée.
- L'introduction d'incitations à travailler au-delà de 65 ans.
- L'étude de plusieurs pistes de financement : des recettes provenant soit de la TVA, soit des cotisations salariales, voire d'une combinaison des deux. Le Conseil fédéral n'est pas encore déterminé.

À peine publiées ces informations engendrent leurs lots de réactions.

Le Parti socialiste réagit à l'absence de précisions sur les compensations. Il proclame que « Les actuelles rentes basses, pour les femmes et les bas revenus, doivent être améliorées ».

Pour l'Union Syndicale Suisse (USS), il n'est pas question de revenir sur les 65 ans pour tous après le refus du projet de réforme « prévoyance vieillesse 2020 ».

L'AVIVO Suisse relève que le Conseil fédéral recycle une mouture des retraites qui récupère simplement ce que la droite ne contestait pas dans feu PV 2020. Elle réitère sa demande que les revenus financiers soient enfin compris dans le financement de l'AVS.

Le comité de gauche qui avait lancé le référendum contre « Prévoyance vieillesse 2020 » s'oppose catégoriquement à l'élévation de l'âge de la retraite des femmes.

En face, le PLR se félicite de voir dans les éléments de réforme proposés par le Conseil fédéral une reprise des principales exigences de son plan B.

L'Union patronale suisse (UPS) adhère à un relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Elle précise qu'elle n'entre pas en considération, dans l'immédiat, pour une augmentation de l'âge de la retraite au-delà de 65 ans. Néanmoins, une augmentation progressive, dès le milieu des années 2020, lui paraît inévitable.

Cette annonce des orientations décidées par le Conseil fédéral, et les réactions qu'elles suscitent, préfigurent de la composition des coalitions qui s'affronteront tout au long du processus d'élaboration du projet de réforme AVS21 jusqu'au référendum.

On perçoit déjà que l'enjeu portera prioritairement sur l'âge de la retraite des femmes et sur le niveau des compensations proposées.

Acte 3

Mars 2018

Après l'orientation générale, le Conseil fédéral développe les grandes lignes qu'il souhaite prendre pour sécuriser l'AVS

Le Conseil fédéral reprend, non sans de vives discussions internes, semble-t-il, le dossier des mesures à prendre pour sécuriser l'AVS. La majorité du Conseil fédéral étant ce qu'elle est, il n'y a pas vraiment de surprises entre l'orientation générale communiquée à la fin 2017 et les grandes lignes développées ce jour-là. Quelques précisions tout de même.

L'âge de référence fixé à 65 ans pour les femmes, comme pour les hommes, est maintenu. Il sera progressivement relevé de trois mois chaque année. Il atteindra donc les 65 ans en quatre ans à partir de l'introduction de la réforme.

Mesures d'accompagnement pour les femmes. Pour faire passer la pilule du relèvement de l'âge de la retraite des femmes, le Conseil fédéral envisage plusieurs pistes de compensation.

- Premièrement, la réduction de la rente pourrait être atténuée pour les femmes qui arrêtent de travailler avant 65 ans.
- Deuxièmement, celles qui n'ont obtenu qu'un faible revenu durant leur vie ou ont des lacunes de cotisations pourraient obtenir des contreparties.
- Ces deux scénarios pourraient être combinés. Chaque variante a son coût: 400 millions pour la première, puis 800 millions et 1,1 milliard pour la dernière.

Flexibilisation de l'âge du départ effectif à la retraite. La fourchette 62 -70 ans est confirmée. En cas de poursuite de l'activité professionnelle après l'âge de référence (65 ans), les petits revenus continueront

d'être exonérés de cotisation sur les premiers 1 400 francs de revenu mensuel (16 800/an). Les cotisations versées après 65 ans permettront d'augmenter le montant de la rente AVS ou de combler des lacunes de cotisation.

Le Conseil fédéral prévoit une contribution à l'équilibre financier de l'AVS **par une augmentation unique de la TVA de 1,7 point** au maximum au moment de l'entrée en vigueur de la réforme.

L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans ainsi que l'augmentation de 1,7 point de TVA devraient rapporter les 26 milliards attendus pour équilibrer les comptes de l'AVS, dont 10 d'économisés sur le dos des femmes.

Les quatre mesures importantes sont posées :

- Âge de la retraite des femmes.
- Mesures de compensations.
- Flexibilité de la retraite.
- L'apport de la TVA au financement de l'AVS. *C'est l'évolution de ces quatre mesures que nous vous proposons de suivre tout au long du processus législatif.*

La publication de ces lignes directrices, précisant les orientations annoncées précédemment et la détermination du Conseil fédéral relative au financement par la TVA, suscite un nouveau flot de réactions dont voici un petit échantillon.

L'Union patronale suisse (UPS) qualifie « d'énorme » et de « beaucoup trop élevée » l'augmentation de 1,7 point de TVA. Elle s'opposera à toute mesure supérieure à 0,6 point. Un avis partagé par l'Union suisse des arts et métiers (USAM).

L'UDC annonce également qu'elle fera tout pour combattre cette hausse de 1,7 point de TVA.

Pour l'Union syndicale suisse (USS), plus question d'accepter une élévation de l'âge de la retraite des femmes. Et d'ajouter : « Les problèmes actuels de la prévoyance vieillesse ne pourront être résolus qu'en augmentant les rentes AVS ». En outre, l'USS fait savoir qu'elle privilégie la piste du financement par une augmentation des cotisations plutôt que par la TVA.

À ce stade, les camps qui s'affronteront jusqu'au référendum sont constitués. Le maintien de l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans et la faiblesse des mesures de compensation placent clairement le PS et l'USS dans l'opposition à ce plan de réforme de l'AVS. Les Verts les y rejoindront rapidement.

Acte 4

Juin 2018

Mise en consultation de l'avant-projet

Le Conseil fédéral lance la consultation sur l'avant-projet de « stabilisation de l'AVS » intitulé AVS21. La fin de la procédure est fixée au 17 octobre 2018.

Le Conseil fédéral renonce à la variante la plus favorable pour les femmes.

Mesures figurant dans l'avant-projet mis en consultation

Par rapport aux grandes lignes adoptées le 2 mars dernier, le Conseil fédéral modifie ses intentions sur deux sujets : les compensations et l'augmentation de la TVA.

Il met en consultation deux variantes de **modèles de compensation** pour les femmes proches de la retraite, soit celles nées entre 1958 et 1966. Il renonce à la variante la plus favorable pour les femmes, celle dont le coût s'élevait à 1,1 milliard.

Variante 1 : modèle à 400 millions. En cas de retraite anticipée, les femmes se verront appliquer un taux de réduction plus favorable qu'habituel, c'est-à-dire que leur rente AVS sera réduite dans une moindre mesure. Celles dont le revenu annuel est inférieur ou égal à 56 400 francs/an pourront, par exemple, percevoir leur rente AVS sans aucune réduction dès l'âge de 64 ans.

Variante 2 : modèle à 800 millions. Au dispositif prévu dans la première variante s'ajoute une mesure qui augmente les rentes des femmes qui travaillent jusqu'à 65 ans ou plus. Leurs rentes AVS seront calculées avec une nouvelle formule, qui améliore le montant des rentes se situant entre la rente minimale et maximale.

Augmentation de la TVA. La proposition d'augmentation du taux de TVA pour le financement additionnel de l'AVS est revue à la baisse. Ce ne sera plus que de 1,5 point.

Âge de la retraite et flexibilité de la retraite, pas de modification.

Acte 5

Octobre 2018

Résultats de la consultation

La nouvelle réforme de l'AVS, proposée par le Conseil fédéral, est appréciée différemment selon les fronts déjà connus. La droite approuve la hausse de l'âge de la retraite des femmes. À gauche, le sort réservé aux femmes fâche.

105 instances ont répondu à la consultation. Si le nombre d'approbations ou d'oppositions joue un rôle, il est tout aussi certain que le poids de l'instance qui se prononce a de l'influence sur les décisions du Conseil fédéral. Une grande majorité des instances consultées approuve l'harmonisation de **l'âge de référence à 65 ans** pour toutes et tous.

L'économie, les partis de droite et du centre, estiment indispensable le relèvement de l'âge de référence pour les femmes. Certains d'entre eux déplorent même que ne soit pas proposé une augmentation de la retraite pour tous à 67 ans. Ils espèrent que cela viendra dans un deuxième temps.

Les principaux opposants à cette proposition sont les partis de gauche, les syndicats, les organisations d'assurés dont l'AVIVO et la majorité des organisations féminines.

Les personnes à petits salaires n'auront guère les moyens de partir à la retraite avant l'échéance.

Une très grande majorité de participants approuve la proposition d'assortir le relèvement de l'âge de référence pour les femmes de **mesures de compensation**. On découvre tout de même une dizaine d'instances pour qui ces mesures devraient être supprimées. Le modèle à 800 millions de francs l'emporte quand même à une faible majorité. Mais...

À droite, l'option la plus basse, soit celle à 400 millions, a la faveur du PLR et de l'UPS. L'USAM serait encore plus restrictive.

À gauche, le président de l'USS estime que les mesures compensatoires prévues sont insuffisantes.

Qui fera le poids auprès du Conseil fédéral? Les participants sont globalement favorables à une **flexibilisation** de la retraite. Certaines critiques, venant de la gauche, portent sur le fait qu'elles profiteront surtout aux moyens et hauts salaires. Les personnes à petits salaires n'auront guère les moyens de partir à la retraite avant l'échéance.

Une grande majorité des participants est favorable à un **relèvement de la TVA comme source de financement pour l'AVS**. Le relèvement proposé de 1,5 point est approuvé par près des deux tiers de ceux qui entrent en matière. Un tiers environ souhaite un taux inférieur, voire rien pour certains.

La cotisation AVS n'a pas été touchée depuis 1975.

Ce sont les partis de droite, les organisations de l'économie et les institutions de prévoyance notamment qui jugent l'augmentation trop élevée. Ils proposent un relèvement de 0,6, voire 0,3 %, ou même aucun.

Les partis de gauche et les syndicats seraient plutôt favorables à une combinaison de diverses sources de financement, dont une augmentation du taux de la cotisation paritaire qui n'a pas été touchée depuis 1975.

Réponse abrégée de l'AVIVO Suisse à la consultation

L'AVIVO est absolument opposée à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes. Les mesures de compensation lui paraissent totalement insuffisantes et constituent une « atteinte au principe d'universalité des rentes... ».

L'AVIVO estime que les mesures relatives à la flexibilité de la retraite méprisent le principe d'universalité des rentes AVS. Elle craint qu'elles ouvrent la porte à toutes sortes d'exceptions futures et délétères.

Pour l'AVIVO, la TVA est l'impôt le plus socialement injuste qui soit. Une augmentation de la TVA est une atteinte au pouvoir d'achat des retraités.

L'AVIVO réitère les propositions communiquées précédemment.

Le Conseil fédéral communique qu'il tiendra compte tant des résultats de la consultation que de l'issue de la votation populaire sur la RFFA pour l'élaboration de l'avant-projet de réforme qu'il soumettra aux Chambres.

Acte 6

Juillet 2019

Le Conseil fédéral arrête les mesures qui devront figurer dans la réforme AVS 21

Le message sur la stabilisation de l'AVS (AVS 21) devra comporter les mesures suivantes :

Âge référence de la retraite

Pas de changement de ligne. Augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans en quatre ans.

Compensations pour les femmes touchées par l'augmentation de l'âge de la retraite

Le Conseil fédéral renonce aux deux options présentées lors de la consultation au profit d'un nouveau modèle de compensations à 700 millions. Cette somme représente environ un tiers de l'économie réalisée. Or, le 25 juin 1995, lors de la dernière augmentation de l'âge de la retraite des femmes acceptée en votation par le peuple, les compensations représentaient 80 % de l'économie réalisée.

Les compensations seront consacrées aux femmes qui atteindront l'âge de référence au cours **des neuf premières années** suivant l'entrée en vigueur de la réforme. Soit, si la réforme entre en vigueur en 2023, pour les femmes nées entre 1958 et 1966. Les femmes nées pendant cette période de transition pourront partir à la retraite dès 62 ans, avec des taux de réduction de leur rente inférieure à ceux appliqués aujourd'hui. Les femmes qui gagnent moins de 56 880 francs par an pourront partir à la retraite à 64 ans sans diminution de rente, à 63 ans avec une diminution de 3,5 % et à 62 ans avec une diminution de 5 %. Pour les femmes dont le revenu annuel dépasse 56 880 francs, ces taux de réduction sont respectivement de 2 % pour une retraite à 64 ans, 4 % à 63 ans et 6,8 % à 62 ans. Ces taux sont inférieurs aux taux appliqués actuellement. Par ailleurs, une modification de la formule de calcul des rentes permettra aux femmes ne remplissant pas les conditions donnant droit à la rente maximale AVS d'améliorer leur revenu.

Elles auront droit à un supplément de rente lorsqu'elles percevront leur rente de vieillesse.

Tableau des effets de la formule adaptée sur la rente de vieillesse des femmes qui perçoivent celle-ci dès l'âge de référence suivant le revenu annuel

Âge	Revenu annuel Moyen déterminant	Rente AVS mensuelle en 2019	Rente AVS mensuelle compensée	Supplément mensuel
65	Inf. à 14 220	1 185	1 185	0 franc
65	35 550	1 647	1 769	122 francs
65	42 660	1 801	1 964	163 francs
65	49 770	1 896	2 031	135 francs
65	56 880	1 991	2 099	108 francs
65	63 990	2 086	2 167	81 francs
65	+ de 85 320	2 370	2 370	0 franc

Source: message du Conseil fédéral relatif à la « stabilisation de l'AVS ».

Si ce modèle offre un bon supplément aux revenus faibles et moyens, il n'y a rien pour les revenus les plus bas.

On voit que finalement, le Conseil fédéral a tranché pour une compensation inférieure à celle qui avait rassemblé le plus grand nombre d'instances consultées, sans toutefois suivre les propositions de la droite la plus dure.

Flexibilité du départ à la retraite et encouragement à travailler au-delà de l'âge de référence, pas de changement. Il est juste précisé que les taux de réduction de la rente AVS en cas de perception anticipée, de même que les taux d'ajournement, seront actualisés pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie. Ils seront réexaminés tous les dix ans par le Conseil fédéral. Aujourd'hui la réduction de rente est de 6,8 % par année d'anticipation. Cette anticipation est actuellement limitée à 2 ans. La poursuite d'une activité professionnelle au-delà de l'âge de référence est encouragée par diverses mesures :

- Le montant de la franchise pour les retraités exerçant une activité professionnelle, qui est actuellement de 1400 francs, est maintenu.
- Les cotisations versées à l'AVS après l'âge de référence permettront d'augmenter le montant de la rente.

L'augmentation de la TVA en faveur de l'AVS

À la suite de l'approbation par le peuple, en mai 2019, de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), l'AVS bénéficiera de 2 milliards par an d'ici 2020. L'augmentation de la TVA en faveur de l'AVS est par conséquent revue à la baisse. Elle ne sera plus que de 0,7 point de pourcentage.

Si nous tenons compte de l'apport, à la suite de l'adoption du projet RFFA, on peut estimer que le Conseil fédéral n'a pas modifié

l'ampleur de ce qu'il estime nécessaire pour remplir les objectifs visés. Il a toujours besoin de 26 milliards et 0,7 point supplémentaire de TVA devrait suffire à son avis.

Considérations et réactions

Même si le Conseil fédéral n'a pas suivi les partisans d'une augmentation de l'âge de référence de la retraite pour toutes et tous à 66, voire 67 ans, l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans est la mesure la plus problématique de cette réforme ainsi que l'augmentation du taux de TVA. Les femmes subissent le plus gros poids de ce projet, avec l'augmentation d'une année de l'âge de la retraite.

Sans surprise, les syndicats, le PS et les militantes féministes refusent l'augmentation de l'âge de la retraite de 64 à 65 ans. Les mesures compensatoires prévues sont insuffisantes à leurs yeux.

Pour le PLR, 700 millions de compensations c'est trop. Seule l'option à 400 millions doit être prise en considération. Même opinion pour l'UPS. L'USAM est encore plus critique. Elle refuse toute mesure.

L'UPS et l'USAM (ainsi que le PLR) sont fâchés. Ils attendent que l'adaptation de la TVA n'excède pas 0,3 point.

Acte 7

Août 2019

Message du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral communique qu'il a adopté le message relatif à AVS21 rédigé sur la base des décisions qu'il avait prises le 3 juillet précédent. Il assure que la réforme AVS 21 telle que présentée permettra d'atteindre les objectifs communiqués précédemment.

Alain Berset semble convaincu que les compensations prévues pour les femmes de la génération transitoire et l'amélioration de la flexibilisation de la retraite devraient faire passer la pilule.

Si le parlement ne modifie pas le projet, on va au référendum.

Dès lors, la main passe au Parlement. Les réactions des partis de gauche et des syndicats enregistrées jusqu'à ce jour montrent clairement que si le parlement ne modifie pas le projet du Conseil fédéral en améliorant substantiellement les compensations et le financement, on va au référendum. Le Parlement le sait. Et pourtant...

Le projet doit être maintenant débattu et traité par le Conseil des États, puis le Conseil national et, s'il y a des divergences entre les deux Chambres, le projet repassera une seconde fois d'une Chambre à l'autre jusqu'au vote final du Parlement.

Rappelons la composition de nos deux Chambres, composition qui ne sera pas sans incidence sur la voie que prendra la réforme.

Et maintenant, le temps du débat aux Chambres

Acte 8

Mars 2021

Traitement d'AVS21 par le Conseil des États (CE)

Avant d'être soumis au Conseil des États, le projet est débattu au sein de sa Commission de la sécurité sociale et de la santé publique. Il en est de même pour le Conseil national. Les commissions préparatoires présentent au plénum une proposition majoritaire et une ou plusieurs propositions minoritaires. La plupart du temps c'est la proposition majoritaire qui est acceptée par le plénum.

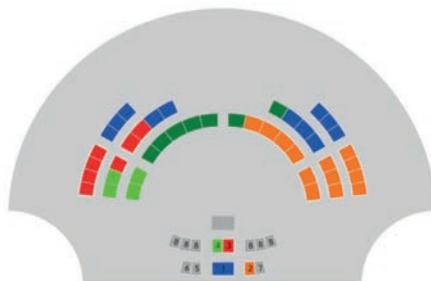
Le Conseil des États accepte l'entrée en matière sur le projet AVS21, tout en y apportant d'importantes modifications.

Âge de la retraite des femmes :
65 ans adopté tel quel.

Âge de la retraite des hommes :
65 ans adopté tel quel.



Conseil national



Conseil des États

Conseil des États : UDC, 7 ; PLR, 12 ; Centre (ex PDC), 14 ; Verts, 5 ; PS, 8.
Conseil national : UDC, 55 ; PLR, 29 ; Centre, 31 ; Vert'lib, 16 ; Verts, 30 ; PS, 39.

Compensations

Entre la proposition majoritaire de sa commission préparatoire et les propositions minoritaires, ce sont plus d'une demi-douzaine de modèles différents sur lesquels le Conseil des États doit se prononcer. Modèles de compensation dont les coûts s'étalent de 400 millions à 2,6 milliards de francs.

Le Conseil des États, où dominant le Centre et le PLR, adopte un modèle de compensations dont le coût s'élève à **430 millions de francs**, soit une compensation de 22 % de l'économie attendue du relèvement de la retraite des femmes. C'est quasi le modèle le plus dur de ceux qui lui étaient soumis. On est bien au-dessous de la proposition du Conseil fédéral (700 millions). Il suit tout de même le Conseil fédéral avec 9 années de période transitoire.

Flexibilité de la retraite

Le Conseil des États réduit les possibilités d'anticiper la retraite en ne rendant cette anticipation possible que depuis 63 ans au lieu de 62 ans dans le projet du Conseil fédéral. Il rabote également les rentes des petits revenus perçus avant l'âge de référence. Il innove en faisant passer la franchise de cotisations en faveur des retraités qui souhaitent rester actifs au-delà de 65 ans de 16 800 francs à 24 000 francs annuels. Le Conseil des États voit dans cette proposition un incitatif pour que les gens continuent à travailler au-delà de l'âge de la retraite. *N'oublions pas que si le salarié ne paie pas de cotisations pour la franchise, l'employeur également n'en paie pas.*

Hausse limitée de la TVA

Il décide de limiter l'augmentation à **0,3 point** de pourcentage. Il concède que si le Fonds de compensation de l'AVS devait tomber en dessous du seuil correspondant à 90 % du montant des dépenses annuelles, il serait possible de relever, au moyen d'une loi fédérale, le taux normal de 0,4 au plus.

Une fleur pour les couples mariés

La commission du Conseil des États propose au plénum de faire une fleur aux couples mariés en relevant le plafond de leurs rentes de 150 à 155 % de la rente maximale. Le Conseil des États refuse cette proposition. Refus plaidé également par le Conseil fédéral.

Au cours des débats on a entendu, par diversion ou contrition, des sénateurs du Centre et du PLR s'engager à améliorer la situation des femmes dans la réforme, à venir, du 2e pilier. À suivre.

Première étape d'un Parlement qui durcit les conditions de cette réforme, le projet modifié est accepté aux États par 35 voix contre 13 voix du PS et des Verts.

Acte 9

Juin 2021

Délibérations du Conseil national

Le Conseil national doit également choisir entre plus d'une dizaine de propositions diverses, dont celle de voix minoritaires dans la commission qui propose carrément le renvoi du projet au Conseil fédéral. Proposition refusée par le plénum.

Avec ce vote, il ne reste que le référendum pour s'opposer à cette mesure.

L'entrée en matière est adoptée par 126 voix contre 67 voix de gauche essentiellement.

Là aussi, sans surprise, l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes est adoptée par 124 voix contre 69 voix de la gauche. *Avec ce dernier vote c'est définitif, il ne reste que le référendum pour s'opposer à cette mesure.*

Compensations

Le Conseil national est plus généreux que le Conseil des États pour les **compensations**. Il propose un modèle proche de **700 millions** – mais qui s’adresse seulement aux femmes qui atteindront l’âge légal de la retraite dans les **six ans** qui suivent l’entrée en vigueur de la loi révisée.

Le modèle est plus généreux pour les faibles revenus que ceux présentés par le Conseil fédéral et celui adopté par le Conseil des États. Il est aussi moins complexe. Il compte trois paliers pour établir tant les taux de réduction que le supplément de rente.

1er palier

Pour les revenus inférieurs à 57 360 francs, le supplément serait de 150 francs et les taux de réduction pour une retraite anticipée de 0 % pour un départ à 64 ans, 1 % pour 63 ans, 2 % pour 62 ans.

2e palier

Pour les revenus compris entre 57 361 et 71 700 francs le supplément serait de 100 francs et les taux de réduction pour une retraite anticipée de respectivement 1 %, 2 % et 4 %.

3e palier

Pour les revenus supérieurs à 71 701 francs le supplément serait de 50 francs et les taux de réduction pour une retraite anticipée de respectivement 2 %, 4 % et 6 %.

Il précise que le supplément de rente n’est pas inclus dans le calcul des prestations complémentaires et la rente de couple.

Si à gauche il y a des voix qui souhaitent des compensations plus élevées, l’UDC de son côté manifeste le souhait que le Conseil

national se rallie au modèle du Conseil des États à 430 millions de francs. À ce stade, relevons que le modèle adopté par le Conseil national correspond à un volume de compensation de 40 % de la somme économisée avec l’augmentation à 65 ans de la retraite des femmes. Le modèle du Conseil fédéral correspond à 33 % et celui du Conseil des États à 22 %. C’est présentement le modèle du Conseil national le plus généreux.

Flexibilité de la retraite

Le Conseil national suit le Conseil des États en décidant de limiter l’anticipation de la retraite à deux ans, soit à partir de 63 ans seulement. En revanche, le Conseil national maintient la franchise annuelle actuelle de 16 800 francs. Il donne même la possibilité aux assurés de renoncer à cette exonération. Ce droit à option a pour but de permettre aux assurés qui ont des lacunes de cotisations de les combler.

TVA

Le National va un poil plus loin que les États en acceptant un relèvement de la TVA de 0,4 point.

Auparavant, il a examiné et refusé trois propositions de financement déposées par des membres minoritaires de la commission préparatoire. *Propositions qui pourtant auraient mérité un approfondissement.*

- Une augmentation du financement par la Confédération. Financement qui à ce jour s’élève à 20,2 % des dépenses courantes de l’AVS.
- Introduction d’une micro taxe sur les transactions financières de 0,1 % sur chaque transaction de la bourse suisse.
- Un financement par la BNS. Proposition qui reviendra sous une autre forme (Voir page 47: Une occasion manquée!).

Acte 10

Été-automne 2021

Traitement des divergences par le Conseil des États et le Conseil national

Il s'agit pour chaque Chambre de se déterminer sur les sujets sur lesquels sa position est différente de celle de l'autre. Trois options sont possibles: adhérer à la position de l'autre, maintenir sa position, se rapprocher de l'autre avec une nouvelle proposition.

Pour rappel, les deux Chambres se sont déjà mises d'accord sur **la hausse de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans**. *Cette augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans était une des causes principales du référendum contre le projet PV2020. C'est une des causes également du référendum contre ce projet. Les partis de droite et du centre ainsi que les faïtières de l'économie UPS et USAM ont toujours soutenu cette hausse de l'âge. Pensent-ils aboutir à l'usure?*

Cette augmentation de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans était une des causes principales du référendum contre le projet PV2020.

La retraite flexible entre 63 et 70 ans

Au 1er tour, le 14 septembre 2021, le Conseil des États rejoint la position du Conseil national sur la franchise en cas de prolongation du travail au-delà de 65 ans. Elle reste à 16 800 francs. Affaire close jusqu'au vote final. *On voit clairement que les deux Conseils avec les majorités connues souhaitent bien une flexibilisation de la retraite, mais beaucoup plus dans le sens d'une prolongation du travail que dans celui d'une anticipation de la retraite. Sévères (taux de réduction) pour ceux qui partiront avant l'âge et bien peu généreux (suppléments) pour ceux qui prolongeront leur activité professionnelle.*

TVA

Au 1^{er} tour, le 14 septembre 2021, le Conseil des États se rallie au Conseil national. L'augmentation de la TVA sera de 0,4 point. Affaire close jusqu'au vote final.

Le financement de l'AVS par une taxe ne correspond pas aux principes qui ont présidé à la création de l'AVS. Une augmentation des cotisations aurait mieux correspondu à ces principes.

L'analyse du taux adopté par le Parlement est plus complexe. Si d'une part la droite ne souhaitait pas une augmentation importante de la TVA, la gauche n'était elle-même guère enthousiaste. Augmentation de la TVA égale très souvent augmentation du coût de la vie, ce qui n'est pas souhaitable pour les retraités et les faibles revenus. De plus, le financement de l'AVS par un impôt ne correspond pas aux principes qui ont présidé à la création de l'AVS. Une augmentation des cotisations aurait mieux correspondu à ces principes. Rappelons que le Conseil fédéral voulait une augmentation de 0,7 point pour couvrir les besoins jusqu'en 2030. Avec 0,4 point on serait encore loin du compte.

Mesures de compensation pour les femmes touchées par l'augmentation de l'âge de la retraite

C'est le sujet le plus complexe et le plus débattu. Du projet mis en consultation jusqu'au vote final des chambres fédérales, la somme consacrée aux compensations et la manière de les répartir varient d'un conseil à l'autre. *L'enjeu est de taille. Les compensations seront-elles suffisamment substantielles pour faire accepter le report d'une année de l'âge de la retraite des femmes?*

Les divergences portent sur :

- Le montant des compensations
- Le nombre d'années de transition
- Le supplément de rente que devraient toucher les femmes nées au cours de la période de transition et la formule de répartition
- Les taux de réduction en cas de retraite anticipée.

Rapporter dans le détail des chiffres les propositions faites à chaque étape ne nous paraît pas nécessaire pour la compréhension des enjeux et intérêts. Il nous paraît suffisamment éclairant de juger de la largesse ou de

la mesquinerie des compensations proposées aux femmes concernées par la période de transition, à la somme consacrée à cette opération et à la part qu'elle représente en % de l'économie faite avec l'augmentation de l'âge de leur retraite.

Ces compensations accordées aux femmes nées pendant une période dite transitoire ont fait l'objet d'intenses négociations entre les majorités de droite et du centre des deux Chambres qui estimaient la proposition du Conseil fédéral trop généreuse. Conseil des États et Conseil national n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur le niveau du montant à

Le tableau ci-dessous devrait nous permettre de suivre l'essentiel de l'évolution de cette mesure au cours des débats.

Étapes	Mesures de compensation
15 mars 2021 Conseil des États	Adopte un modèle moins généreux que la proposition du Conseil fédéral. Coût du modèle: 430 millions. Ce qui représente une restitution aux femmes d'environ 22 %.
9 juin 2021 Conseil national	Le Conseil national se montre plus généreux que le Conseil des États. Il propose un modèle à environ 700 millions. Le modèle adopté par le Conseil national correspond à un volume de compensation d'environ 40 % des économies.
Traitement des divergences	
14 septembre 2021 Conseil des États 1^{er} tour	Le Conseil des États lâche du lest sur les compensations mais pas sur le nombre d'années de transition (9). Il propose un supplément de rente pour les femmes des neuf années de transition. Ce nouveau modèle coûterait environ 625 millions, soit environ 32 % des économies. Le Conseil des États se rapproche ainsi du Conseil national.
07 décembre 2021 Conseil national 1^{er} tour	Le Conseil national tombe d'accord pour diminuer sa première proposition pour ne consacrer plus que le 32 % des économies. Le National se rallie aussi au Conseil des États pour une période de transition de 9 ans. Le modèle adopté propose d'une part un supplément à vie pour celles qui prendront leur retraite dès 65 ans et des conditions avantageuses pour celles qui la prendraient de manière anticipée. Les deux mesures ne sont pas cumulatives.
09 décembre 2021 Conseil des États 2^e tour	Le Conseil des États suit le Conseil national sauf sur deux points : le montant des suppléments à octroyer et le taux de réduction des rentes en cas de retraite anticipée. La différence porte sur environ 40 millions.
13 décembre 2021 Conseil national 2^e tour	Le National rejoint les États sur le modèle de compensation.
15 décembre 2021 Propositions de la conférence de conciliation	Le modèle adopté couvrira 9 années de compensations. Les femmes concernées auront droit à un supplément à vie si elles prennent leur retraite dès l'âge de référence ou des conditions plus avantageuses pour celles qui la prendraient de manière anticipée. Les deux mesures ne sont pas cumulatives. C'est le modèle qu'adoptera le Parlement au cours du vote final.

consacrer à ces compensations et sur le modèle d'attribution. Les taux de réduction en cas de retraite anticipée faisaient problème. La droite et le centre comme pour la flexibilité de la retraite tiennent à décourager les

retraites anticipées. La gauche, dès le départ du processus, clame que les propositions du Conseil fédéral, puis celles des majorités des Chambres sont trop basses.

Une occasion manquée

Les taux négatifs de la Banque Nationale Suisse (BNS) à l'AVS

Depuis 2015, les banques et les institutions de prévoyance, dont l'AVS, doivent payer des intérêts lorsqu'elles placent leur argent à la BNS. Un principe censé lutter contre le franc fort.

Lors du premier examen du projet AVS21, le Conseil national a étudié et accepté une proposition de financement de l'AVS avec les bénéfices de la BNS. Cette proposition a été, par deux fois, refusée par le Conseil des États. Ce double refus a mis fin à cette solution. Pour le plaisir, voici le déroulement d'une affaire inédite.

1. Pierre-Yves Maillard, (PS/VD), président de l'USS propose, en commission préparatoire du Conseil national, que les taux négatifs encaissés par la BNS reviennent à l'AVS. Il demande également le changement des règles de distribution des bénéfices de la BNS, indépendamment des revenus issus des taux négatifs. Proposition minoritaire en commission.
2. L'UDC avait de son côté déjà proposé à la Commission préparatoire du Conseil des États d'utiliser les recettes des taux négatifs de la BNS au profit de l'AVS, proposition qui avait été refusée.
3. En commission préparatoire du National, l'UDC s'était opposée à la proposition de P-Y. Maillard. Ils ne veulent pas d'un changement des règles de distribution des bénéfices de la BNS. En revanche, ils proposent l'utilisation, au profit de l'AVS, des taux négatifs perçus par la BNS.
4. P-Y. Maillard, au nom du parti socialiste, annonce en plénum qu'il retire sa propre proposition au profit de l'initiative de l'UDC.
5. Ce retrait de l'initiative socialiste au profit de l'initiative UDC résulte d'une négociation dont le but est de faire adopter par le Conseil national de nouvelles recettes pour l'AVS.
6. Compromis réussi. Le Conseil national adopte par 108 voix contre 82 la décision que les bénéfices tirés des taux d'intérêt négatifs, soit 1 à 2 milliards de francs par an, soient transférés au fonds de compensation de l'AVS, cela tant que les taux négatifs perdurent. La BNS devrait en outre effectuer un versement unique au fonds AVS correspondant aux intérêts négatifs perçus depuis 2015. Ce qui représenterait encore environ 12 milliards

de francs. L'un dans l'autre, on devrait arriver à 20 milliards pour l'AVS.

7. Le succès de ce vote résulte de cette alliance inhabituelle du PS, des Verts et de l'UDC qui à eux trois font une majorité au Conseil national. Ce n'est pas le cas au Conseil des États.

8. Au PLR, chez les Vert/libéraux et au Centre, c'est la consternation. Le matin même, le Conseil des États averti qu'il n'est pas question de toucher aux bénéfices de la BNS, dont une partie est dévolue aux Cantons et à la Confédération.

9. Lors du traitement des divergences, le Conseil des États rejette l'idée d'affecter le bénéfice issu des intérêts négatifs de la Banque Nationale Suisse au Fonds de compensation de l'AVS.

10. Le National maintient sa proposition.

11. Au 2e tour, le Conseil des États ne veut toujours rien savoir d'une éventuelle affectation du bénéfice issu des intérêts négatifs à l'AVS.

La proposition est par conséquent écartée d'office. Le Conseil des États ayant refusé par deux fois d'entrer en matière sur cette proposition.

Conseil fédéral, Banque Nationale, et partis de droite et du centre, à l'exception de l'UDC, étaient contre cette attribution, de cette partie des bénéfices de la BNS à l'AVS. N'oublions pas que les bénéfices de la BNS sont distribués à la Confédération et aux cantons et que le Conseil des États représente les cantons.

Acte 11

Décembre 2021

Le Parlement boucle la réforme de l'AVS

L'état définitif des quatre mesures dont nous avons suivi l'évolution au cours des étapes successives de leur élaboration est malheureusement sans surprise.

Le Parlement confirme **l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans en quatre ans**.

Le modèle de compensations mis en place pour atténuer les effets pour les femmes proches de la retraite comprend **neuf années** de transition. Ce seront donc les femmes âgées de 55 ans ou plus au moment de l'entrée en vigueur de la réforme qui bénéficieront de cette mesure. Les femmes de la génération

transitoire recevront un supplément à vie pour autant qu'elles ne prennent pas une retraite anticipée.

Supplément de rente

Le supplément de base s'élève à :

160 francs pour les femmes ayant perçu un revenu annuel moyen inférieur à 57 360 francs.

100 francs pour les revenus annuels moyens compris entre 57 360 et 71 700 francs.

50 francs pour les revenus annuels moyens supérieurs à 71 700 francs.

Le supplément de rente n'est pas soumis au plafonnement des rentes pour les couples mariés (150 % d'une rente maximale), et n'est pas compris dans le décompte en vue des prestations complémentaires (PC).

Le supplément de rente est échelonné en fonction de l'année de naissance

Année de naissance	Âge de référence de la retraite si entrée en vigueur en 2024	Échelonnement du supplément en % du supplément de base
1961	64 ans et 3 mois	25%
1962	64 ans et 6 mois	50%
1963	64 ans et 9 mois	75%
1964	65 ans	100%
1965	65 ans	100%
1966	65 ans	81%
1967	65 ans	63%
1968	65 ans	44%
1969	65 ans	25%

Tableau tiré de la fiche d'information de l'OFAS relative à la votation du 25.09.22

Retraite anticipée de la génération transitoire

Des taux de réduction des rentes préférentiels sont appliqués aux femmes de la génération transitoire qui souhaitent prendre une retraite anticipée. Ce qui leur est possible dès 62 ans. Ces taux sont inférieurs aux taux actuariels qui sont habituellement appliqués.

Âge à la prise de retraite anticipée	Taux de réduction de la rente		
	Revenus inférieurs à 57 360 francs	Revenus situés entre 57 360 et 71 700 francs	Revenus supérieurs à 71 700 francs
64 ans	0 %	2,5 %	3,5 %
63 ans	2 %	4,5 %	6,5 %
62 ans	3 %	6,5 %	10,5 %

Tableau tiré de la fiche d'information de l'OFAS relative à la votation du 25.09.22

Flexibilité de la retraite

La flexibilité de la retraite sera possible entre **63 et 70 ans**.

Les taux de réduction des rentes en cas d'anticipation de la retraite seront adaptés à l'espérance de vie (taux actuariels). Il en sera de même pour les taux d'augmentation des rentes en cas de prolongation du travail au-delà de 65 ans.

Toutefois, les taux de réduction seront moins importants pour les revenus inférieurs à 57 360 francs. Les nouveaux taux sont prévus pour 2027. Ils seront fixés par le Conseil fédéral. En cas d'ajournement de la retraite, la franchise annuelle reste à 16 800 francs. Le travailleur peut renoncer à cette franchise. Les cotisations AVS payées après l'âge de référence sont prises en compte pour combler des lacunes de cotisations mais pas au-delà de la rente maximale.

L'augmentation du taux de TVA de 0,4 point est confirmée.

Acte 12

Noël 2021

Lancement du référendum contre la réforme de l'AVS

Les partis de gauche et les syndicats qui estimaient déjà que le projet du Conseil fédéral était peu favorable à l'AVS sont fâchés de ce que le Parlement en a fait. Pour eux, comme pour l'AVIVO, l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans et les compensations adoptées par le Parlement sont inacceptables. Les mises en garde à l'adresse des partisans d'une réforme au rabais n'ont pourtant pas manqué, au cours des débats. Conséquence, une large alliance lance un référendum contre la réforme AVS21.

Mars 2022

Plus de 150 000 signatures sont déposées par l'alliance « Pas touche à nos rentes » à la Chancellerie fédérale. Ceci bien avant l'expiration du délai.

Son sort sera scellé dans les urnes le 25 septembre 2022.

Postface

Chaque pilier de notre prévoyance vieillesse a ses ardents défenseurs. Le suivi de l'évolution de ce projet de réforme de l'AVS laisse clairement apparaître qu'une importante partie de notre Parlement, située sur la droite de l'hémicycle, ne tient guère au développement de notre AVS.

■ Roland Rapaz

Sources: la presse régionale et les sites du parlement et de la Confédération

Les prises de position de l'AVIVO Suisse

L'Assemblée des délégués de l'AVIVO Suisse, réunie le 8 juin à Yverdon-les-Bains a adopté la prise de position suivante :

NON à AVS21

Nous, les retraités AVS, avons concouru à la construction de la prospérité actuelle de la Suisse grâce à notre application et à notre travail. Nous avons également contribué à consolider et à faire vivre notre système social. Or aujourd'hui, rugueuse reconnaissance, nos rentes sont menacées, certaines sont si modiques qu'elles ne suffisent pas pour vivre, au point de devoir dépendre des prestations complémentaires.

Et maintenant, voici ce que l'on nous propose :

- Cofinancer une discutable restructuration de l'AVS.
- Subir une augmentation de la TVA si antisociale.

Nous le disons clairement, pour nous les retraités, c'est deux fois **NON!**

AVS21 : **NON**

Hausse de la TVA: **NON**

Vu la forte inflation qui frappe notre pays, nos rentes et pensions perdent de leur pouvoir d'achat. Il faut donc une réelle augmentation des rentes comme, par exemple, une treizième rente AVS. **OUI à AVS x 13!**

Les raisons du NON!

Nous avons besoin d'augmenter les rentes, pas l'âge de la retraite!

La rente AVS varie entre 1195 et 2390 francs. Selon la CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) le seuil de pauvreté pour une personne seule est fixé à 2749 francs en Suisse... Alors que l'AVS doit couvrir les besoins vitaux, même avec la rente maximale, on est en dessous du seuil de pauvreté!

Une femme sur quatre a seulement l'AVS pour vivre. Les rentes du 2^e pilier sont très inégalitaires : parmi les femmes qui ont un 2^e pilier, une sur deux touche une rente inférieure à 1000 francs par mois!

VOTEZ ET FAITES VOTER NON À AVS21

Soutenez notre campagne par un don à l'AVIVO

IBAN CH28 0900 0000 8450 7780 4

(mention : « campagne AVS21 »)

AVIVO VAUD

ADRESSES DES SECTIONS

Section du **Chablais Vaudois**

Michel Renaud, président
Distillerie 1, 1867 Ollon, Tél. 079 684 29 11
Courriel : mi.renaud@bluewin.ch.

Section de **Lausanne**

Place Chauderon 3, 1003 Lausanne
Administration : Tél. 021 312 06 54
Courriel : bureau@avivolausanne.ch
Service social : Tél. 021 312 06 54
Courriel : social@avivolausanne.ch.

Section de **Morges**

Eric Voruz, président
Ch. de la Grosse-Pierre 11, 1110 Morges
Courriel : eric.voruz@bluewin.ch

Section de **Nyon et environs**

Secrétariat : 90, Route de St-Cergue, 1260
Nyon, Tél. 022 361 15 14 ou 022 361 52 70
CCP 12-6386-7.

Section d'**Orbe et environs**

Case postale 5, 1350 Orbe
Tél. permanence 079 860 60 62
Courriel : avivo-orbe@bluewin.ch.

Section de **Renens**

Case postale 630, 1020 Renens,
Tél. 021 636 40 33,
Courriel : avivorenens@bluewin.ch.

Section de **Sainte-Croix**

Luigi Vanetta
Rue de la Promenade 11, 1450 Sainte-Croix
Tél. 024 454 45 65
Courriel : luigi.vanetta@bluewin.ch.

Section de la **Vallée de Joux**

Bernard Walter, Président
Rue Paul-Golay 16, 1341 l'Orient
Tél. 079 657 27 62.

Section de **Vevey et environs**

Case postale 45, 1800 Vevey.

Section d'**Yverdon-les-Bains et environs**

Rte de la Robellaz 14,
1417 Essertines/Yverdon
Tél. 079 360 77 97
Courriel : avivo.yverdon@gmail.com

COURRIER DE L'AVIVO

Revue destinée à toutes celles et tous ceux qui bénéficient ou vont bénéficier des prestations AVS/AI. Organe officiel de l'AVIVO Vaud, paraît six fois l'an.

Abonnement pour non-membres : Fr. 12.-

Abonnement de soutien : Fr. 18.-,
CCP 10-12147-1, IBAN CH56 0900 0000 1001 2147 1

Coordinateur de rédaction :

Patrick Ernst, Chemin de la Clouterie 11,
1612 Ecoteaux. Envoi par courriel à
redaction@courrier-avivo.ch

Administration, abonnements :

Mica Arsenijevic, Courrier de l'AVIVO,
Ch. du Pré des Cailles 10,
1323 Romainmôtier, 024 453 17 37
(répondre) administrateur@courrier-avivo.ch

Fichiers informatiques pour la publicité :

Envoi par courriel à publicite@courrier-avivo.ch

Editeur responsable : AVIVO Vaud,
Place Chauderon 3, 1003 Lausanne,
info@avivo-vaud.ch.

Impression : CopyPress Sàrl à Puidoux

Site Internet : www.avivo-vaud.ch

Comité de rédaction : Michel Guenot, président,
Andrea Egli, vice-présidente, Eva Gloor,
Mica Arsenijevic, Pierre Butty, Pierre Jeanneret
et Bernard Walter

Correction : Christiane Betschen

Assemblée générale de l'AVIVO-Vaud

L'assemblée générale de notre association s'est tenue le 15 juin passé à Morges.

Une quarantaine de délégués provenant de toutes les sections y ont pris part.

Dans son rapport annuel, notre président cantonal Raymond Durussel a rappelé que les activités de loisirs et de détente ont encore été perturbées en 2021 par le coronavirus, mais ont dans la règle repris. En matière de défense des retraités, la période a plutôt été « le calme avant la tempête », car c'est cet automne 2022 qu'aura lieu le grand affrontement pour empêcher le déboulonnage de l'AVS et cela sur le dos des femmes encore. Les permanences impôts ont pu se tenir correctement malgré des signes d'agressivité plus nombreux de plusieurs bénéficiaires. Les organes de notre association ont pu se réunir et fonctionner normalement dans une bonne ambiance. Nous participons aux séances de l'AVIVO Suisse, de la FAREs et du CSA. L'initiative cantonale « Transports publics gratuits » que nous avons soutenue a pu être déposée. Nous participons aussi au projet cantonal « Vieillir 2030 ».

Nos effectifs fondent toujours avec quelques éclaircies et ont passé sous la barre des 5000 membres.

L'assemblée a approuvé les différents rapports présentés ainsi que les comptes de l'association et du Courrier qui présentent tous deux un bénéfice. Le renouvellement des instances de l'association a mis fin à la partie statutaire. Une proposition individuelle visant à créer un nouveau poste de coordinateur pour aider et soutenir les sections en difficulté dans le recrutement des membres, le renouvellement des comités, la communication, a été développée par Patrick Ernst. Après discussion cette proposition a été renvoyée au bureau cantonal pour étude. Enfin M. Pellegrino, municipal de la Ville de Morges, a apporté le salut des autorités locales.

Puis un excellent repas servi sur la terrasse ombragée du restaurant du Casino a clôturé la journée très bien organisée par le comité de section de Morges.

■ Michel Guenot

Quelques réflexions

Mercredi 15 juin 2022, l'assemblée générale de l'AVIVO Vaud s'est déroulée à Morges dans une excellente ambiance, sous la conduite de son président Raymond Durussel. Un moment important de l'assemblée a été un tour de table où chaque section a fait état de la situation dans laquelle elle se trouve. Il est frappant de voir à quel point cette situation peut être variable d'une section à l'autre.

Un élément qui m'est apparu beaucoup plus clairement que jamais, c'est l'importance de la géographie. Lorsque la section recouvre un large territoire sans véritablement de centre de gravité, l'organisation des rencontres et manifestations devient difficile. C'est le cas du Chablais par exemple.

Nous avons pu mesurer le privilège que nous avons à la Vallée de Joux où là aucun doute n'est possible quant à l'appartenance de chacun à l'ensemble du secteur. Nous nous connaissons, il y a des lieux où nous savons bien que nous risquons de rencontrer l'un ou l'autre d'entre nous, ce qui confère à la section un caractère familial. Peut-être que cela contribue au fait que le comité de la section fonctionne très bien ?

Un moment m'a particulièrement frappé, c'est lorsque Christiane Jaquet-Berger, présidente de l'AVIVO suisse et lausannoise également, a parlé d'un phénomène qu'elle n'avait jamais vécu auparavant. Ce qu'elle raconte s'est passé lors des permanences impôts à Lausanne. Il s'agit de manifestations d'agressivité, voire de menaces, au point qu'il a fallu exiger des auteurs de ces comportements qu'ils quittent la séance. Christiane Jaquet-Berger a établi un lien avec les éléments anxigènes de notre époque: difficultés économiques, guerre en

Ukraine, réchauffement climatique.

Quand la tournée des sections a été terminée, je n'ai pu m'empêcher de livrer au public présent quelques réflexions qui me hantent depuis un certain temps.

C'est en premier lieu le fait que deux ans de confinements et d'isolement n'ont pas laissé les esprits intacts. Il y a beaucoup de nervosité dans l'air, les personnes à qui il m'arrive d'en parler rejoignent grandement cette observation. (C'est une chose qu'on peut voir jusqu'aux présentateurs de télévision, me semble-t-il.)

La réponse à tout cela me paraît être de cultiver les relations harmonieuses avec ses proches, d'aller vers ce qui fait du bien, de désamorcer les relations conflictuelles en développant des attitudes conciliatrices.

Il est évidemment important de rester au fait des technologies modernes pour rester informés, pour éviter de se faire larguer, si je puis dire ainsi.

Et toutefois, toujours pour aller dans le sens du rapprochement avec les autres et de la bonne communication, je privilégie systématiquement les guichets, que cela soit dans les magasins ou dans les gares ou postes ou banques, ceci autant pour maintenir les contacts humains que pour maintenir les postes de travail.

Telles sont les attitudes qu'il me paraît très important de cultiver au sortir de ces vagues de pandémie et pour affronter les temps difficiles que nous traversons.

■ Bernard Walter

Section de Lausanne

Les Aînés et les TL

Depuis plusieurs années, le Groupe Aînés dans la Ville de l'AVIVO Lausanne se préoccupe des problèmes de mobilité rencontrés par les membres dans la cité et veille à défendre leurs intérêts.

S'agissant des TL, notre groupe a rencontré la direction en automne dernier pour lui transmettre une liste de points problématiques et des propositions d'amélioration. À la suite de différents échanges, voici les nouvelles que nous sommes en mesure de partager.

Pour faire face à la suppression progressive des distributeurs de billets, que le Groupe déplore, les cartes prépayées et les cartes en prévente à remplir représentent des facilités indéniables. Il est désormais possible de commander des cartes en prévente à remplir au Service client (021 621 01 11) qui fera le nécessaire pour l'envoi, contre facture, aux membres AVIVO qui le demandent. Cela permet d'éviter des déplacements dans les Centres clientèle TL.

Les TL ont créé un dépliant intitulé « Voyager en toute sérénité » qui résume toutes les informations sur les titres de transport. Ce flyer est disponible dans les Centres clientèle TL ou au secrétariat de l'AVIVO Lausanne. L'information sur les subventions des abonnements de transports publics pour les Lausannois et Lausannoises à la retraite, dès le 1er juillet 2022, figure sur le site de l'AVIVO Lausanne.

Le Groupe attend des réponses des TL concernant notre demande d'actualiser le Guide pour personnes à mobilité réduite, certaines mesures à prendre pour la sécurité et le confort lors de l'entrée et de l'installation dans les véhicules ainsi que la reprise du cours de sensibilisation des chauffeurs et des autres collaborateurs.

Par ailleurs, notre Groupe a grand besoin d'être étoffé et serait très heureux d'accueillir de nouveaux membres. Nous nous rencontrons une fois par mois à l'AVIVO Lausanne pour organiser notre travail. Qu'on se le dise !

- Les membres du Groupe des Aînés dans la ville :
Jacqueline Rouyet, Monique Cosandey,
Geneviève Sériot, J.-René Henchoz, Johan Pain,
Monique Richoz

Abonnements moitié prix pour les retraités de la Ville de Lausanne

Une lectrice a réagi à la publication dans notre no 3 de juin-juillet, du communiqué de la ville de Lausanne transmis par Monsieur Yann Rod, Délégué aux seniors. Elle trouve qu'il aurait été intéressant que celui-ci explique aussi que chaque retraité qui y a droit devra déboursier un montant de Fr. 375.- pour obtenir son abonnement annuel.

Le délégué reste à disposition des personnes qui ne pourront pas sortir cette somme en une seule fois.

La Poste doit rester à Saint-François!

La société immobilière zurichoise *PSP Real Estate* veut rénover l'Hôtel des Postes de Saint-François à Lausanne et... expulser la Poste elle-même de ce lieu stratégique du centre-ville de Lausanne. Selon les plans mis à l'enquête publique, les locaux actuels seraient voués à « une utilisation commerciale de type *food market* ». Or, le permis de construire n'est pas encore délivré.

Essentielle pour les commerces, les entreprises, et les habitant-e-s, la Poste doit rester à Saint-François! L'Hôtel des Postes, construit il y a plus d'un siècle, a toujours accueilli des guichets et un centre de tri. L'office de Saint-François est très prisé des entreprises et commerces du centre-

ville, notamment avec ses nombreuses cases postales et un choix complet de prestations. Irremplaçable pour celles et ceux qui peinent à faire usage des réseaux sociaux, il est facilement accessible en transports publics, alors que deux tiers des offices de postes de proximité ont disparu des quartiers au cours des vingt dernières années! D'ailleurs, La Poste elle-même souhaite maintenir cet office.

Lors de la séparation des PTT en deux entités, l'Hôtel des Postes a été attribué à Swisscom, qui a inexplicablement traité ce bâtiment comme n'importe quel autre... En 2003, Swisscom a vendu l'Hôtel des Postes à une société immobilière zurichoise d'investissement, PSP Real Estate. La Poste n'y est plus qu'une locataire parmi d'autres, sans aucun droit de rester dans un bâtiment qui, pourtant, lui est historiquement dévolu.

Mais pour le propriétaire de l'immeuble, la recherche de profits est plus importante que le service public. PSP, pour augmenter ses profits, résilie le bail de l'office postal! Un point central d'accès aux prestations postales est ainsi gravement menacé par la spéculation immobilière. La Poste doit obtenir des locaux dans ce bâtiment, même redimensionnés, mais suffisants pour accomplir toutes les prestations qu'elle doit offrir.



Nous refusons de laisser faire. Après les démantèlements orchestrés par la Poste elle-même sous la pression absurde de la rentabilité, les sociétés immobilières seraient maintenant autorisées à fermer des offices ?

Cependant, les dés ne sont pas encore jetés. Nous pouvons encore influencer le cours des choses. Par exemple, en écrivant des courriers de lecteurs pour montrer notre agacement face à cette situation. De son côté, Acidus a organisé

une action pour crier haut et fort « Non ! La Poste doit rester à Saint-François ! » mercredi 29 juin à 12 h devant la Poste de Saint-François. Une action soutenue par le PS, le POP, les Verts, le SSP, Syndicom, Unia et d'autres associations et syndicats et qui a été bien relayée par les médias. À suivre.

- ACIDUS, Association citoyenne pour la défense du service public
1000 Lausanne – acidus@acidus.ch
www.acidus.ch

Section de la Vallée de Joux

Visite du musée Chaplin à Vevey

Le 2 juin dernier, par une belle journée ensoleillée, la section Vallée de Joux de l'AVIVO est allée visiter le musée Chaplin à Vevey. Cette visite a été suivie d'un repas dans le cadre enchanteur du Mont-Pèlerin.

La journée, proposée par Jean-Pierre Moullet, et dont il a assuré l'organisation avec l'appui du comité, et en premier lieu de notre secrétaire Christiane Betschen, s'est excellemment déroulée. Pensez-donc : 36 inscrits, 36 présents, les horaires tenus sans attente aucune – ce qui est une gageure à la Vallée avec ses différents lieux de rendez-vous autour du lac –, une conductrice parfaite et comme cerise sur le gâteau, un petit air de fête après deux années passées dans le confinement et l'isolement.

La visite elle-même dure deux heures et demie, et c'est du concentré !

J'en suis ressorti avec l'impression d'avoir traversé un siècle d'histoire au travers de la vie d'un personnage génial et multiple, Charlie Chaplin donc.

Je ne m'étais pas vraiment rendu compte de la dimension immense de Chaplin, depuis la grande pauvreté du milieu dans lequel il a vécu comme enfant à Londres, jusqu'à sa vie d'homme célèbre et riche aux USA et finalement à Vevey.

Pour moi, comme enfant, j'allais au Cinébrief à Genève pour voir les courts métrages de Charlot que j'adorais. Et puis les longs métrages, en premier lieu bien sûr le Dictateur et les Temps modernes. Je n'imaginais pas que derrière Charlot, acteur, il y avait le metteur en scène, le compositeur de musiques de ses films (avec l'aide d'arrangeurs, car il n'avait pas appris le solfège !), l'écrivain.

Tout cela nous a été conté, montré et expliqué tout au long de la visite, sous la conduite d'une guide impressionnante de savoir et de mémoire. Cette visite nous a permis de recréer des liens entre tous, ce qui n'a pas été le moindre des mérites de la journée. Merci à toutes les actrices et acteurs de cette journée.

- Bernard Walter

Section de Morges

Croisière sur le canal de la Broye

Mercredi 8 juin, nous partons pour une petite croisière qui nous emmènera sur le canal de la Broye entre les lacs de Neuchâtel et de Morat. 53 personnes participent à la sortie. Nous faisons un premier arrêt à Champagne pour le café croissant dans l'entreprise (La Fabrique) où se confectionnent des biscuits, des flûtes, et les fameux Cœur de France. Puis, nous prenons le car pour Neuchâtel. Là, nous attend le bateau qui nous emmène sur le canal de la Broye, avec un excellent repas qui nous est servi à bord. Nous arrivons à Morat à 14 heures. Hélas il pleut!! Alors nous reprenons le car pour nous arrêter au restauroute de la Broye pour une boisson. 15h30 heures, nous rentrons à Morges ravi de cette belle journée dans une ambiance joyeuse.



Course au Sanetsch

Mercredi 6 juillet, nous partons pour le col du Sanetsch par un temps magnifique. 45 personnes participent à l'événement. Comme à l'accoutumée sur la route, nous nous arrêtons pour le café croissant au restauroute du Grand St. Bernard à Martigny. Après cette petite halte, nous poursuivons notre course en direction de Savièse et prenons la route étroite du col du Sanetsch : 28 kilomètres de route épique avec des lacets en épingle. Heureusement, notre habile conductrice Isabelle a les nerfs solides car cette route de montagne est particulièrement

difficile. Notre car passe les tunnels à 2-3 cm près. Que d'émotions ! Nous allons au restaurant du Sanetsch où un excellent repas nous est servi dans un décor panoramique. Nous repartons vers 16h et descendons en plaine pour un nouvel arrêt au restauroute du Grand St. Bernard pour un apéro, avant notre retour à Morges pour 19 heures. Une très belle journée.

■ Pierrette Spack

Section Orbe et environs

Les boulistes en tournoi amical

C'est à titre de retour d'invitation, que les membres amateurs de pétanque du groupe de Lausanne sont venus se confronter dans notre fief du Nord vaudois.

Ce tournoi amical s'est déroulé sur le site des Trésys à Montcherand, par un temps ensoleillé avec une facette caniculaire.

Un affrontement ludique dans la bonne humeur et la convivialité, où une quarantaine de pointeurs et autres tireurs ont joué d'adresse et d'habileté. Un tournoi de seniors organisé en trois phases. En matinée et début d'après-midi, deux parties qualificatives qui ont permis de déterminer les doublettes qualifiées pour la finale et la petite finale. Grâce à une météo très estivale, les participants à cette belle journée d'amitié ont pu se sustenter d'un repas agréablement servi en terrasse.



Après les jouées qualificatives qui ont permis d'oublier les contraintes quotidiennes, voici annoncé les doublettes les meilleures qui ont joué la finale. La doublette lausannoise composée de Jean-Pierre et Beroud a gagné face à l'équipe urbigène composée de Suzanne et Raymond. Pour la petite finale, la doublette urbigène composée de Alain et Guiliano a gagné face à l'équipe lausannoise composée de Marcel et Lola. Ces finalistes ont été récompensés par une gentille attention. Une journée fair-play qui restera certainement dans les mémoires.

■ Alain Michaud

Sortie caniculaire au Saut du Doubs en manque d'eau

Le 15 juin dernier, plus de huitante membres étaient inscrits pour cette aventure d'un dîner/croisière, un succès avec une météo ensoleillée à souhait, accompagnée de quelques émotions. Un départ retardé par un oubli de prise en charge à Croy, amène tout de même ce petit monde sur les hauts de Neuchâtel à Pierre-à-Bot pour y consommer le traditionnel café/croissant. Une approche délicate oblige les cars à des manœuvres de haut vol ! Mais ouf, nous sommes repartis pour le but principal, soit le débarcadère à Villers-le-Lac afin de prendre le bateau et de consommer le repas. Mais voilà, un énorme manque d'eau dans le Doubs amène avec quelques difficultés les cars dans un site d'embarquement escarpé. Cela oblige les participants de marcher 300 mètres sur un cheminement caillouteux pour rejoindre le bateau. Un accueil sympathique, un menu controversé, mais tout de même apprécié, en faisant quelques tours sur un lac encore en « vie » qui permet d'admirer particulièrement les magnifiques falaises tout autour.

Après avoir cheminé par le même passage caillouteux pour rejoindre les cars, une halte bienvenue au bord du lac de Neuchâtel a permis

d'étancher la soif avant de rejoindre nos pénates. En marge de ces petits soucis, une belle journée tout de même avec une bonne ambiance et un bel esprit de convivialité.

■ Monique Raymond

Section de Renens

Renentopia

Le samedi 21 mai, la section de Renens fait une balade culturelle insolite, en collaboration avec la ferme du Tilleul. La balade retrace l'histoire de Renens et la perspective futuriste autour de Malley. La visite est guidée merveilleusement par le metteur en scène Christian Denisart qui nous conte un grand projet architectural selon une idée de cité futuriste, érigée sur des structures s'enfonçant à des dizaines de mètres de profondeur. La Plaine de Malley attend de vastes travaux. Un nouveau quartier va naître sur des sous-sols pollués.

Un après-midi bien rempli dans ce quartier à venir. Au cours de la balade, nous avons pu monter dans la boule à gaz qui a alimenté l'agglomération lausannoise de 1911 à 1970 et qui cache un mystère encore jamais dévoilé. Nous avons partagé ce moment avec d'autres personnes invitées par la ferme du Tilleul. Bonne ambiance. Nous avons terminé par un apéro au théâtre Kléber Méleau avec un magnifique spectacle, intitulé les Clochards célestes, accompagné par des chants et des musiciens. Une bien belle soirée.

■ Marie-France Marteau





Sortie de L'AVIVO Renens le mercredi 22 juin

Nous nous sommes levés tôt ce jour-là pour faire notre longue sortie. Notre car est venu nous chercher à la gare de Renens à 6 h 30. Nous sommes partis sous la pluie en direction de Genève où nous avons passé la douane de Bardonnex. Nous nous sommes rendus en direction de Portout où nous avons pris le bateau pour une promenade sur le lac du Bourget par le Canal de Savières. Un bon accueil nous attendait avec le sourire du personnel et du capitaine qui nous a commenté la visite du plus grand lac de France avec ses 18 kilomètres de long et une superficie de 4 500 ha. Nous avons passé par le canal de Savières, le nord du lac du Bourget en admirant la statue du poète Lamartine. Un magnifique parcours par le passage de l'écluse de Savières et le Rhône canalisé pour Lavours où nous avons débarqué pour rejoindre l'auberge de la Paillère pour le repas de midi. Nous avons repris notre car pour Chanaz afin de visiter le moulin de l'huile de noix et noisettes et pour certains de rester dans ce beau village fleuri autour d'un verre ou de manger des glaces. Puis retour via Seyssel pour admirer le gigantesque barrage de Génissiat. Retour à Renens sous une pluie torrentielle. Une belle journée pour nous avec le soleil.

■ Marie-France Marteau

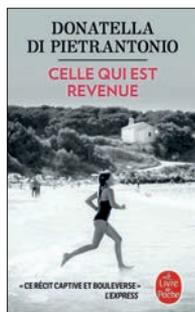
Sortie au Jardin botanique de Genève, mercredi 25 mai

Nous sommes partis en train depuis Renens avec 18 personnes. Arrêt à Coppet et prise du Léman express pour Sécheron.

Sur un domaine de 28 hectares de plantes des 5 continents, le Jardin botanique offre au public une collection de plantes époustouflante. C'est en 1817 qu'Augustin Pyramus de Candolle revient dans sa ville natale pour y fonder un jardin botanique situé à l'époque au parc des Bastions. Puis en 1904 sous la direction de John Briquet, le conservatoire et le jardin déménagent au domaine l'Ariana sur la rive droite du lac Léman à Chambésy. Nous avons pu admirer l'arboretum, le jardin japonais, les rocailles, le massif des plantes protégées, les plantes officinales et utilitaires, les magnifiques serres et le Dorianthe palmeri connu sous le nom de lys géant originaire de l'Est de l'Australie. Ce sujet aurait été semé en 1963. Il a mis 40 ans pour fleurir. Malheureusement nous sommes arrivés trop tard pour sa belle floraison. Il était beau aux mois de mars et avril. Nous nous sommes tous retrouvés au restaurant du parc Pyramus pour un apéro et un repas en commun. Belle journée ensoleillée et des personnes enchantées de cette visite. À refaire.

■ Marie-France Marteau





Donatella di Pietrantonio *Celle qui est revenue*

Traduit de l'italien
par Nathalie Bauer
Le Livre de Poche, Paris,
223 pages

La misère provoque souvent des catastrophes, mais crée aussi chez ses victimes une capacité de résistance assez incroyable. Dans l'Italie du Sud des années 1970, une adolescente est placée chez ses parents biologiques après avoir vécu une enfance choyée chez sa mère adoptive. La pauvreté et les difficultés financières avaient contraint les parents de se séparer de cette enfant. Or, à 13 ans sans aucune explication, elle est rendue à ses géniteurs et se trouve « orpheline de deux mères vivantes » apprenant à vivre à la dure. Sous les regards moqueurs de la communauté villageoise, elle devient « celle qui est revenue ». La narratrice de l'histoire Adriana raconte ses rapports avec cette nouvelle famille de quatre frères et une sœur tous marqués par la misère ambiante et chacun réagissant avec ses armes. La violence des rapports, la perte des repères, le questionnement permanent sur le pourquoi de cette situation, mais aussi les découvertes de cet âge font de ce bref roman un petit bijou de sensibilité. L'apprentissage de la vie dans ces conditions pourrait permettre un roman au pathos lourd et très chargé émotionnellement, mais le récit très sobre et l'écriture retenue procurent au lecteur un sentiment de proximité, de connivence avec cette jeune fille et ses interrogations. Pour les lecteurs italophones, signalons que Donatella di Pietrantonio est née dans les Abruzzes en 1963 et qu'elle a écrit deux romans qui ont eu beaucoup de succès dans la péninsule : *Mia Madre è un fiume* en 2011 et *Bella Mia* en 2014 pas encore traduits en français.

■ Jean-Daniel Murith



Laurent Koutaïsoff *Les Chats noirs de Gallipoli*

Bernard Campiche
Éditeur, Sainte-Croix,
2022, 304 pages

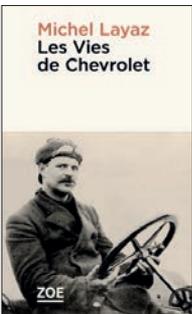
Après des études en Lettres à Lausanne, Laurent Koutaïsoff travaille actuellement dans l'administration vaudoise. Il est l'auteur de plusieurs livres et de créations théâtrales. Son dernier roman est bâti sur deux destins, auxquels sont consacrés alternativement de courts chapitres. Celui de Francesca, qui débute à Gallipoli en 1926. Et celui de David, professeur d'histoire de l'art à l'Uni de Lausanne, qui commence en 2018 par un drame : la mort de son jeune fils renversé par un camion. Un moment très fort : le constat de reconnaissance du corps que doit faire le père devant la police. Cette fin brutale va le mettre dans un état de prostration et provoquer l'éloignement du couple. Spécialiste de l'église Santa Maria delle Purità à Gallipoli, il décide de se rendre dans cette cité des Pouilles pour s'y donner la mort.

Quant à Francesca, elle connaît un amour passionné avec son mari, le pêcheur Beppe, qu'elle va perdre en mer, avant de connaître d'autres deuils que le lecteur découvrira. Koutaïsoff peint un beau portrait de cette femme courageuse, fière et noble, qui va affronter son destin. Cela dans le cadre d'une petite ville du Sud de l'Italie très attachée à son catholicisme, mais aussi à de nombreuses superstitions. La vieille voyante Tina, qui lit l'avenir dans les cartes, joue d'ailleurs un rôle important dans le livre. On notera que Gallipoli est d'origine grecque, et que la mythologie antique va apparaître à la fin du roman. L'auteur dépeint avec talent l'atmosphère de cette cité, connue pour ses pressoirs souterrains, celle de ses rues tortueuses, de ses églises et processions,

de son petit port de pêche. Par ailleurs, l'Histoire n'est pas étrangère au roman. C'est le temps du fascisme, avec ses ardents partisans du Duce dans la bourgeoisie locale. Puis celui de la Seconde Guerre mondiale, avec le débarquement allié de 1943 et le bombardement des navires anglo-américains dans le port de Bari par la Luftwaffe. Et peu à peu, David, au contact de Sabina, la fille déjà âgée de Francesca, va renaître à la vie et accepter le décès de son fils. Quant au sens du titre, on le découvrira vers la fin du livre.

Malgré quelques longueurs et un peu trop d'insistance sur les états d'âme du *Professore*, le roman, bien écrit et aux personnages crédibles, emporte l'adhésion du lecteur.

■ Pierre Jeanneret



Michel Layaz *Les vies de Chevrolet*

Ed. Zoe, Genève,
126 pages

des années 1905 à 1920. On oublie ses origines helvétiques puisqu'il parle français et il devient pour l'Amérique avide de sensations fortes « The French speed Marvel » la merveille française de la vitesse après avoir été nommé : « The daredevil Frenchman » le Français casse-cou. Celui qui avait gagné ses premières courses à vélo dans la région de Beaune où il s'était familiarisé avec la mécanique va devenir un mécanicien hors pair outre-Atlantique et un concepteur d'automobile. Il va donner son nom à l'une des marques les plus remarquables et on découvrira comment il sera privé des bénéfices de ses inventions.

Le récit emporte le lecteur à grande vitesse, c'est le moins que puisse suggérer Chevrolet. En phrases brèves avec de remarquables formules, Michel Layaz romance la vie de Louis et recrée le monde industriel qui l'entoure. Dans les blancs de l'histoire accréditée, il insère des anecdotes plausibles et rend vie à ce personnage hors norme. C'est tout bonnement passionnant.

Après le remarquable *Louis Soutter*, probablement qu'il faut lire ou relire, ce roman emporte le lecteur.

■ Jean-Daniel Murith

Avec Ford, Cadillac ou Buick, le nom Chevrolet fleure bon l'Amérique, la ville de l'automobile : Détroit, le bleu cobalt des voitures de la marque réputée.

Et pourtant, Chevrolet sent bon les racines jurassiennes, l'herbe de la borne des trois puissances pas loin de Beurnevésin près Bonfol. En un roman fulgurant tout entier dédié à la vitesse, Michel Layaz conte l'histoire mouvementée et passionnante de Louis Chevrolet et de sa nombreuse fratrie depuis le départ vers la Bourgogne voisine où le père horloger va s'exiler pour trouver un travail plus rentable jusqu'aux triomphes des circuits américains où Louis va s'illustrer à tel point que son nom sera sur toutes les lèvres des passionnés de courses automobiles



Bruno Testa
Nos années glorieuses

Le Pommier, Paris, 2022,
179 pages

Corinne Desarzens.
Un Noël avec Winston.

Éditions La Baconnière,
Chêne-Bourg, 2022,
163 pages

Dans les années 1950, une immigration italienne importante est appelée en renfort pour travailler dans l'industrie, à Saromain près de Montbrison dans le Forez. La famille du narrateur habite la Cité ouvrière proche de la Verrerie où travaille le père, après un bref passage à six personnes coincées dans un deux-pièces. Vivre à l'étroit était le sort des familles immigrées.

Le narrateur raconte la vie dans la Cité avec ses yeux d'enfant : le territoire des gamins, l'école avec ses bagarres à la récré, les figures du quartier, les surnoms donnés : Ringo, Gas Oil ou autres, l'alcoolisme ambiant. C'est toute la sociologie de ce coin du Massif central qui ressurgit.

Pour tous les lecteurs qui ont vécu ces années de profond changement que l'on qualifia de modernité, les souvenirs reviennent en mémoire. Finies les toilettes au fond du jardin, le pot de chambre sous le lit. Terminées les lessives au lavoir avec l'apparition de la machine à laver. Le formica plus pratique avec ses surfaces colorées remplace le bois sombre et massif. Voici le néon qui avec sa lumière froide souligne les détails, le frigidaire qui remplace les pains de glace et puis la télévision en noir et blanc, avec son unique chaîne.

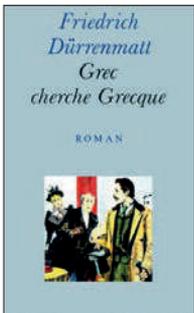
On oublie un peu les origines italiennes du narrateur car on retrouve ses propres racines. L'écriture simple, sans effets de style, rend bien l'état d'esprit de cet enfant d'ouvrier qui découvre le monde. On sent beaucoup de tendresse dans ce roman dont la part autobiographique est évidente.

■ Jean-Daniel Murith

Corinne Desarzens est l'auteure franco-suisse de nombreux livres et a obtenu plusieurs prix littéraires importants. Un avertissement toutefois : certains lecteurs pourront être déçus par sa manière d'écrire, qu'on pourrait qualifier de « baroque ». Il ne faut en effet pas s'attendre à une biographie traditionnelle, linéaire, qui raconterait la vie de son héros de la naissance à la mort. Corinne Desarzens entremêle recettes de cuisine telles que pratiquées à Chartwell, la résidence privée de Churchill, souvenirs personnels, et surtout un intéressant portrait psychologique de l'homme d'État britannique, responsable d'une humiliante défaite coûteuse en vies humaines (l'expédition des Dardanelles en 1915), et artisan de grandes victoires, comme celle sur Rommel à El Alamein à l'automne 1942. Winston Churchill fut en effet l'homme des contradictions. Admiré autant que détesté. Fringant officier anglais sportif pendant la guerre des Boers, devenu une sorte de « bouddha » replet. À la fois visionnaire et passéiste attaché à l'Empire britannique et à ses colonies. On découvrira dans ce livre une série d'aspects liés à sa personne : son enfance triste due à des parents indifférents, la richesse colossale de sa famille mais son endettement permanent, ses fameux cigares plutôt mâchonnés que fumés, son énorme consommation d'alcool, ses caprices de diva (sous-vêtements en soie, bain chaud dans un train...), mais en même temps sa capacité à passer une nuit sur le sol glacial d'un avion militaire. Ce que l'histoire retiendra surtout de lui, c'est sa ténacité, et son charisme qui lui a permis de mobiliser tout le peuple britannique

contre Hitler. « J'ai rencontré trois génies, dans ma vie, dira Charlie Chaplin, Winston Churchill, Clara Haskil et Albert Einstein ». Si elle le signale, l'auteure aurait cependant pu davantage insister sur le côté bipolaire du personnage, son alternance de périodes d'enthousiasme et de profonde dépression, qui font l'humanité de ce légendaire Premier ministre qu'on peut aimer ou haïr, mais à qui il faut reconnaître une formidable volonté dans les pires moments de l'histoire de la Grande-Bretagne.

■ Pierre Jeanneret



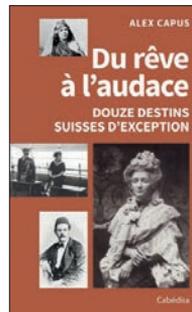
Friedrich Dürrenmatt
Grec cherche Grecque

Paris, Albin Michel, 1966,
205 pages

Le grand écrivain bernois Friedrich Dürrenmatt (1921-1990) est surtout connu pour sa célèbre pièce de théâtre *La Visite de la vieille dame*, fable qui dénonce la lâcheté collective de la population d'un village face à une persécution. On méconnaît trop souvent son œuvre en prose, dont ses romans politico-policiers qui contiennent une critique virulente de la grande bourgeoisie helvétique. Et voici un livre facile à lire, très plaisant et cependant plein d'enseignements ! L'histoire se passe dans un pays imaginaire, qui présente quelques traits de la Suisse, mais aussi d'autres nations à régime présidentiel. Il raconte l'histoire d'un vieux célibataire timide et abstinent, membre d'une secte chrétienne confidentielle, Arnolphe Archilochos. Or celui-ci décide de trouver une épouse, de préférence elle aussi d'origine grecque, et passe une petite annonce. C'est ainsi qu'il va rencontrer la belle et jeune Chloé. Naît entre eux une histoire d'amour. Et les réussites de se succéder dans la vie d'Arnolphe, jusque là

fort modeste. Le voici muté à un poste très élevé dans la hiérarchie de la grande entreprise où il n'était qu'un obscur employé anonyme. Tout le monde commence à le saluer bien bas, du grand patron à l'évêque et au Président. Comment le personnage réagira-t-il à sa propulsion dans les hautes sphères ? Mais un épisode que le lecteur découvrira va tout changer et Arnolphe devenir l'objet de la haine de tout un peuple. Le récit se termine par un *happy end* qui ne fait cependant pas illusion. À travers ce roman, Friedrich Dürrenmatt développe une critique féroce, en utilisant le ton de l'ironie contre plusieurs aspects d'un pays qui pourrait fort bien être le nôtre...

■ Pierre Jeanneret



Alex Capus
Du rêve à l'audace.
Douze destins suisses d'exception

Éditions Cabédita, 2022,
165 pages

Alex Capus, journaliste et romancier très connu en Suisse alémanique et bien au-delà, dont plusieurs livres ont été traduits en français, nous conte avec talent le destin de douze de nos compatriotes. Certains sont célèbres, tel le révolutionnaire Jean-Paul Marat, né en 1743 à Boudry, dont les pamphlets sanguinaires dans *L'Ami du Peuple* peuvent éventuellement trouver une explication psychosomatique dans son grave eczéma et sa déformation physique. Saviez-vous en revanche que Marie Tussaut, créatrice du fameux musée de personnages en cire à Londres, était née Marie Grosholtz, et qu'après avoir représenté les figures de la famille royale française, elle réalisa le masque funéraire de guillotins?... Quant à Regula Engel, qui vit le jour dans un village zurichois,

elle connut une vie aventureuse, participa aux batailles napoléoniennes, puis descendit le Mississippi, tout en mettant au monde vingt et un enfants ! Ferdinand Hassler, né lui à Aarau, allait se faire connaître aux États-Unis comme le cartographe de la côte Est et de la frontière avec le Canada britannique, auquel il réussit par une astuce à enlever un bout de territoire. Le Bernois Samuel Johann Pauli poursuivit toute sa vie le rêve de créer un dirigeable mû par un moteur, mais les machines à vapeur étaient trop lourdes pour cela, et il fallut attendre l'invention du moteur diesel pour voir voler des zeppelins. Comme d'autres, il finit dans la solitude et la misère. Le Zurichois Hans Adolf Meyer, aventurier et faux médecin, s'illustra néanmoins aux côtés de Lord Byron à Missolonghi, lors de la lutte héroïque grecque contre l'occupant ottoman, au cours de laquelle il perdit la vie. Passons rapidement sur le destin tragique de Maria Manning (née Marie Roux au bord du lac Léman), dont les rêves de mariage princier et de richesse la conduisirent à un assassinat, puis au gibet à Londres. Adolf Haggemacher partit pour l'Égypte, puis le Soudan, où il épousa une « demi-négresse » au grand scandale de sa mère, puis pour la Corne de l'Afrique, où il mourut de faim, de soif et d'épuisement. D'autres connurent la célébrité, puis l'oubli, tel Eduard Spelterini, un pseudonyme, car il cachait sa naissance illégitime dans le Toggenburg et son vrai nom. S'inscrivant dans la mode des aéroliers au 19^e siècle, il réalisa 570 ascensions avec des passagers, survola le Vésuve et les Alpes... mais l'avènement de l'avion le relégua dans un anonymat total, à sa mort en 1931.

Plus connue est la destinée courte, passionnante et tragique d'Isabelle Eberhardt qui, habillée en homme, parlant l'arabe et convertie à l'Islam (tout en menant une vie sexuelle très libre et en abusant de l'alcool), parcourut l'Algérie, sur laquelle elle laissa des articles journalistiques et des récits pleins d'empathie pour les nomades, avant de mourir jeune en 1904 lors d'une inondation au Sahara. Une photo du livre montre le Vaudois

Pierre Gilliard sciant du bois avec l'empereur déchu Nicolas II lors de sa captivité. Ce précepteur des Romanov a laissé d'intéressantes mémoires sur la fin du tsarisme en Russie. Enfin le lecteur découvrira la personnalité du Glaronnais Fritz Zwicky. Après ses études à l'École polytechnique de Zurich (EPFZ), il devint un scientifique de génie... assez imbu de ses capacités intellectuelles. Il fit ensuite une brillante carrière en Californie, fidèle à « sa promesse de présenter une idée originale tous les deux ans ! Après la capitulation allemande de 1945, il réussit à attirer aux États-Unis le concepteur nazi des fusées V2 Wernher von Braun et ses collaborateurs. On était alors en pleine compétition spatiale entre l'Amérique et l'URSS, qui culmina en 1957 avec le premier tour de la terre par un satellite artificiel soviétique, le Spoutnik.

Alex Capus narre ces destins d'exception, marqués tantôt par le succès tantôt par l'échec, avec tout l'art du romancier. Il réussit notamment à opérer des liens entre certains de ses « héros ». Par exemple, Marie Tussaud cacha Marat pourchassé pour ses écrits incendiaires. Se basant sur une bibliographie historique, et faisant preuve d'esprit critique lorsque les sources lui paraissaient sujettes à caution, l'auteur a réussi un excellent travail de vulgarisation, dans cet ouvrage qui se lit d'une traite !

■ Pierre Jeanneret

Arthur Maret: un socialiste chrétien devenu syndic et conseiller d'État



C'est une destinée assez étonnante que celle d'Arthur Maret (1892-1987). Issu d'un milieu très modeste devenu président du Conseil d'État, personnage en apparence sans grand charme et pourtant locomotive électorale

pendant des dizaines d'années, autodidacte de très grande culture, fidèle au Parti socialiste mais apprécié des Popistes, chrétien très engagé capable de s'imposer parmi des socialistes anticléricaux... Son bilan politique est largement positif et aujourd'hui reconnu, même si sa modestie l'a empêché d'écrire des mémoires qui auraient pu couvrir plus de 70 ans de l'histoire de son canton.

Sa famille, de Chesalles-sur-Oron, s'installe à Lausanne où son père décède lorsqu'il a 14 ans. Arthur Maret ne suit pas d'apprentissage et devient commissionnaire puis vendeur. À la Coopé, où on a remarqué ses compétences, il se forme en comptabilité et obtient quelques responsabilités. Chrétien engagé, révolté par les injustices qu'il observe au quotidien, il participe en 1910 aux débuts du groupe des socialistes chrétiens. Il adhère ensuite au Parti socialiste en 1916, devient rapidement conseiller communal, puis député, président cantonal du parti à 30 ans. Il se fait remarquer par sa rigueur, son honnêteté et son sens de l'organisation. Fidèle aux idéaux des socialistes chrétiens, il est adepte d'un socialisme coopérativiste, opposé à la violence révolutionnaire.

Lorsque la gauche lausannoise remporte les élections communales de 1933, Paul Golay, tête de liste, préfère un rôle de tribun à un poste à l'exécutif; c'est son suivant, Arthur Maret, qui devient syndic, à la tête d'une Municipalité comptant trois socialistes (sur cinq): le comptable

Maret, le «tramelot» Masson et le postier Weiss, trois syndicalistes et coopérativistes. Dans une situation de crise économique aigüe, cette équipe ne démérite pas. Au terme de son mandat, elle réalise un film pour défendre son bilan, «Le Témoin de quatre ans» (à voir par ex. sur www.notrehistoire.ch): grands travaux (notamment chantiers de chômage et construction de Bellerive-Plage), secours aux chômeurs, assainissement des taudis et logements coopératifs, limitation du temps de travail et des heures d'ouverture des magasins. Avec quelques mesures aujourd'hui déconcertantes: restriction du travail féminin et prohibition des machines de chantier pour sauver des postes de travail de pères de famille. On est bien dans la ligne d'un «socialisme municipal» pragmatique qui donne la priorité aux besoins essentiels des moins nantis. Arthur Maret conserve un amer souvenir de la défaite de 1937, qu'il explique par la désinformation de la campagne des partis de droite.

Devenu administrateur de la Coopérative des ouvriers du bâtiment de Lausanne (COBAL), il n'en reste pas moins très engagé dans le PS. Choqué par les outrances verbales de Léon Nicole, leader d'une dissidence à la gauche du PS en 1939, mais ami fidèle de Maurice Jeanneret et Ernest Gloor (futur syndic de Renens et socialiste chrétien) qui ont rejoint la dissidence, Arthur Maret est déchiré. Il ne rejoint pas la nouvelle Fédération socialiste suisse (FSS), bientôt interdite. Dans le PS où Pierre Graber défend la ligne officielle, il milite pour la réconciliation ou au moins la collaboration avec la FSS, puis avec le POP qui prendra sa relève. En 1945, la gauche, PS et POP alliés, s'empare de la majorité dans plusieurs villes, dont Lausanne. Maret sort en tête de la liste commune, loin devant Graber qui est peu apprécié au POP. C'est pourtant ce dernier qui devient syndic. Raison possible: le PS veut garder Arthur Maret en réserve pour les élections cantonales.

La gauche confirme en effet sa progression en

1946 : 42 sièges (+42) pour le POP et 26 (+6) pour le PS. La droite place 6 conseillers d'État au 1er tour, se sentant obligée de concéder un siège à la gauche. En tête de la liste commune avec un large soutien des populistes, Arthur Maret est élu au second tour. Le premier conseiller d'État socialiste du canton sera réélu, toujours au second tour, en 1950, 1954 et 1958 et présidera le Gouvernement en 1951, 1956 et 1962.

Dirigeant le Département des travaux publics, largement minoritaire, il dispose d'une marge de manœuvre limitée, mais marque son passage par des réalisations bien dans la ligne de son socialisme pragmatique, productiviste et partisan du progrès technique, quasiment indissociable du progrès social. Personne ne se préoccupe alors d'écologie... Il joue un rôle déterminant dans la construction de notre première autoroute, du tunnel du Grand St-Bernard. Mais fait aussi œuvre de pionnier dans la lutte pour le contrôle des énergies par des sociétés semi-publiques (leur nationalisation étant utopique), dans la mise en place d'un Service de l'aménagement du territoire, dans le développement des stations d'épuration. Retraité, Arthur Maret œuvre dans d'innombrables associations qui lui sont chères : coopératives diverses (logement, imprimerie, consommation) ou ateliers pour handicapés. Il consacre une bonne partie de son énergie et sa plume féconde à la Fédération romande des socialistes chrétiens (aujourd'hui chrétiens de gauche romands), qu'il préside de 1939 à 1980, et à son journal L'Espoir du Monde (qui paraît toujours), dont il est rédacteur et administrateur de 1951 à 1980. Ses innombrables contributions y portent la marque d'un texte biblique qu'il cite volontiers : « Nous attendons des Cieux nouveaux et une Terre nouvelle où la Justice habitera ». (II Pierre 3,13)

■ Jean-François Martin,
rédacteur de L'Espoir du Monde



Cet article a été rédigé à partir d'un texte beaucoup plus complet du même auteur : Arthur Maret, 1892-1987, Socialiste chrétien, syndic de Lausanne et conseiller d'État vaudois, Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier, n° 36 (2020), p. 126-143. Disponible sur internet : www.e-periodica.ch.

Compléments d'information : J. -F. Martin, Saules 9, 1800 Vevey (jfmartin.vevey@bluemail.ch)

BLOUSE BLANCHE ET ENCRE NOIRE

Trouble avec Déficit d'Attention et Hyperactivité

Le comité de rédaction du Courrier de l'AVIVO m'a demandé de reprendre au moins un bout de cette rubrique que le Dr Jean-Pierre Guignard faisait si bien... entreprise périlleuse, mais que je vais essayer d'assumer comme un élève reconnaissant : je dois confesser que c'est grâce à lui que je suis devenu Dr en médecine de l'Université de Lausanne il y a 35 ans ! (mais c'est une autre histoire).

Je vais vous parler aujourd'hui de TADH pour Trouble avec Déficit d'Attention et Hyperactivité. C'est un trouble - et pas une maladie - que l'on diagnostique de plus en plus chez les enfants et dont on n'entendait pratiquement pas parler encore à la fin du siècle passé. Il associe :

1) Un déficit d'attention : typiquement c'est un enfant qui sait lire, peut écrire des mots sans faute, mais peine à faire une dictée où il doit mémoriser le texte et le reproduire et où la relecture ne lui permet pas de voir les oublis de lettres ou les accords... il fait donc beaucoup de fautes et passe pour un « nul »... classiquement les fautes s'accumulent plus en fin de dictée, car le temps d'attention est moindre que la moyenne de son âge.

2) Une hyperactivité : c'est l'enfant qui bouge tout le temps, peine à faire une activité suivie, ne reste pas assis (ce qui est un problème en classe en particulier) : il dérange le groupe sans s'en rendre compte et surtout sans le faire exprès et donc ne comprend pas les remarques ou réprimandes des autres

3) L'impulsivité : l'enfant agit sans réfléchir : en termes de relation ça lui joue des tours puisqu'il ira s'insérer dans un jeu collectif parce qu'il en a envie sans chercher à négocier son entrée sur le terrain. Il peine à comprendre que les autres pensent que ce n'est pas le moment et le prend comme un rejet ; il se repliera sur lui-même se sentant exclu ou cherchera à s'imposer par la force !

4) Une intelligence préservée : elle peut même être très bonne. Bien sûr que dit comme ça, on peut tous reconnaître un de nos petits-enfants, ou celui de notre voisin et on a vite fait de juger les méthodes éducatives « trop laxistes » des nouvelles générations. Il faut donc, pour penser qu'un enfant a un TADH, que ces manifestations soient apparues avant 10-12 ans et qu'elles soient présentes dans tous les contextes : à l'école, à la maison, chez les grands-parents ou encore dans les activités extrascolaires par exemple, et qu'elles durent depuis au moins 6 mois. Et peut-être le plus important, c'est que cela ait une répercussion négative sur l'enfant (parce qu'il ne comprend pas pourquoi il fait des mauvaises notes à la dictée, pourquoi il se fait marginaliser par les copains ou trop régulièrement gronder par les adultes).

On sait maintenant que le TADH fait partie de ce qu'on appelle les troubles du neuro-développement, dont la forme la plus grave est l'autisme. On peut dire que le cerveau se construit différemment que chez la majorité des enfants ce qui explique que l'accompagnement et l'éducation doivent, dans la mesure du possible, être individualisés, parce que les méthodes « habituelles » fonctionnent mal. Le TADH n'est pas si rare puisqu'il touche environ 5 % des enfants (donc près de 1 par classe à l'âge scolaire).

Il n'y a pas de cause unique, mais de multiples facteurs de risque génétiques et environnementaux (toxiques, mais aussi liés à l'organisation familiale et sociale) qui se cumulent et se combinent de différentes façons pour causer le TDAH. Les personnes avec TDAH non diagnostiqué ou mal accompagnées ont un risque élevé d'échec scolaire, de comportement antisocial, d'autres problèmes psychiatriques, de troubles somatiques, d'abus de drogues et d'alcool, de blessures accidentelles, de tentatives de suicide et de décès prématuré. Ce n'est donc pas banal !

Pieter Brueghel l'Ancien
 (1525-1569)
 (Détail) **Les Jeux d'enfants**
 (1560) Huile sur toile,
 116 x 161 cm,
 Kunsthistorisches Museum de Vienne



C'est important de sensibiliser l'entourage à ce trouble potentiel.

C'est pourquoi le repérage précoce de TADH est important : il permet, s'il est confirmé, d'amener ces enfants vers une vie adulte harmonieuse et un parcours scolaire moins chaotique. C'est important donc de sensibiliser l'entourage à ce trouble potentiel : ce sera ensuite aux professionnels d'en faire le diagnostic (ou de l'informer).

En cas de TADH, une prise en charge multidisciplinaire est essentielle : guidance parentale, mais aussi programme scolaire aménagé, soutien psychologique à la fois pour combattre la mauvaise estime que ces enfants peuvent avoir d'eux-mêmes, mais aussi pour leur donner des outils pour à la fois comprendre leur différence, mais aussi les aider dans leurs relations avec leur

entourage, en particulier leurs copains de classe ou de jeux. Et souvent un traitement médicamenteux est associé, qui peut donner le « coup de pouce » nécessaire, au moins en début de prise en charge.

Un regard aidant plus que jugeant.

En conclusion, penser au TADH, devant un enfant « difficile » ou en difficulté est la tâche de tous et permettra peut-être d'avoir un regard aidant plus que jugeant ; et la distance que confère le statut de grands-parents peut y contribuer.

■ Bernard Borel
 Pédiatre FMH

Clémence en vacances – Anne Sylvestre (1934-2020)



Anne Sylvestre commence sa carrière à la fin des années 1950 pendant ses études de lettres ; des études qu'elle finira par délaissier pour se consacrer entièrement à la chanson comme autrice, compositrice. Elle se produit durant les années 1960 et 1970 auprès d'artistes prestigieux comme Georges Brassens, Barbara, Georges Moustaki et Bobby Lapointe, affublée du titre qui ne lui plaisait guère de « Brassens en jupon ». Elle se produira sur les plateaux de télévision et laissera de nombreux documents visuels que l'on peut voir sur Youtube. Ses chansons évoquent l'enfance, la nature et son amour de la France et de sa région d'origine. Elle chante surtout la condition féminine en se revendiquant comme une féministe « dégagée », loin de toute étiquette. Son répertoire aborde des thèmes comme le viol et l'avortement, milite pour le droit des femmes à disposer de leurs corps, et dénonce le

« mauvais côté » fanfaron, hâbleur et infidèle des hommes, non sans humour et tendresse. Elle chantera aussi la misère ou l'homosexualité en luttant contre les préjugés qui leur sont liés.

La chanson d'Anne Sylvestre *Clémence en vacances* est une chanson humoristique, toute en finesse sur la condition des femmes. Une chanson que toute une génération n'a cessé d'entonner à la sortie de son album *Comment je m'appelle* en 1977 sur la libération des femmes et sur le féminisme de l'époque. Cette chanson retrace l'histoire d'une femme au foyer à la vie bien rangée et ordinaire, et qui un jour, décide sans que l'on sache exactement pourquoi de faire l'école buissonnière, de prendre des vacances. Elle envoie tout valser et découvre la liberté. Anne Sylvestre parle avec beaucoup de talent littéraire des femmes qui désirent prendre leur destin en main et se mettent en tête de s'émanciper et de devenir indépendantes. Avec l'été qui s'en vient, Clémence nous annonce les vacances et l'envie de prendre un peu de repos. Une chanson qui peut aussi se lire sans musique !

■ Patrick Ernst

Clémence en vacances

On l'a dit à la grand-mère
 Qui l'a dit à son voisin
 Le voisin à la bouchère
 La bouchère à son gamin
 Son gamin qui tête folle
 N'a rien eu de plus urgent
 Que de le dire à l'école
 À son voisin Pierre-Jean

Clémence, Clémence
 A pris des vacances
 Clémence ne fait plus rien
 Clémence, Clémence
 Est comme en enfance
 Clémence va bien

Ça sembla d'abord étrange
 On s'interrogea un peu
 Sur ce qui parfois dérange
 La raison de certains vieux
 Si quelque mauvaise chute
 Avait pu l'handicaper
 Ou encore une dispute
 Avec ce brave Honoré

Clémence, Clémence
 A pris des vacances
 Clémence ne fait plus rien
 Clémence, Clémence
 Est comme en enfance
 Clémence va bien

Puis on apprit par son gendre
 Qu'il ne s'était rien passé

Mais simplement qu'à l'entendre
 Elle en avait fait assez
 Bien qu'ayant toutes ses jambes
 Elle reste en son fauteuil
 Un peu de malice flambe
 Parfois au bord de son œil

Clémence, Clémence
 A pris des vacances
 Clémence ne fait plus rien
 Clémence, Clémence
 Est comme en enfance
 Clémence va bien

Honoré, c'est bien dommage
 Doit tout faire à la maison
 La cuisine et le ménage
 Le linge et les commissions
 Quand il essaie de lui dire
 De coudre un bouton perdu
 Elle répond dans un sourire
 Va, j'ai bien assez cousu

Clémence, Clémence
 A pris des vacances
 Clémence ne fait plus rien
 Clémence, Clémence
 Est comme en enfance
 Clémence va bien

C'est la maîtresse d'école
 Qui l'a dit au pharmacien
 Clémence est devenue folle
 Paraît qu'elle ne fait plus rien

Mais selon l'apothicaire
 Dans l'histoire, le plus fort
 N'est pas qu'elle ne veuille rien faire
 Mais n'en ait aucun remords

Clémence, Clémence
 A pris des vacances
 Clémence ne fait plus rien
 Clémence, Clémence
 Est comme en enfance
 Clémence va bien

Je suis de bon voisinage
 On me salue couramment
 Loin de moi l'idée peu sage
 D'inquiéter les brave gens
 Mais les grand-mères commencent
 De rire et parler tout bas
 La maladie de Clémence
 Pourrait bien s'étendre là

Toutes les Clémence
 Prendraient des vacances
 Elles ne feraient plus rien
 Toutes les Clémence
 Comme en enfance
 Elles seraient bien

Toutes les Clémence
 Prendraient des vacances
 Elles ne feraient plus rien
 Toutes les Clémence
 Comme en enfance
 Se reposeraient enfin

Une chanson à voir sur Youtube: <https://www.youtube.com/watch?v=2Ao4jhrMGfY>
 À réécouter aussi le bel hommage à Anne Sylvestre qui se confie en 2003 au micro d'Hélène Hazéra dans A voix nue sur
 France Culture: <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-hommage-a-anne-sylvestre>

JEU CONCOURS

MOT CACHÉ

R	B	S	I	M	D	A	H	L	T	E	E	S	E	E
R	E	P	O	N	S	E	U	A	V	S	E	S	S	E
U	R	N	T	L	S	E	C	I	S	N	S	S	D	E
E	N	N	I	U	S	O	T	A	R	A	A	U	X	R
I	E	T	O	G	E	C	T	U	P	M	R	P	F	F
L	V	P	S	E	A	F	O	B	A	A	L	D	R	C
I	E	A	V	O	O	M	F	U	I	O	N	O	A	A
M	L	A	R	D	U	L	I	I	R	D	N	T	C	R
X	T	N	A	H	V	L	A	E	R	D	E	T	A	P
U	I	D	I	O	R	F	I	T	E	G	I	V	S	O
A	O	T	S	M	I	O	E	G	O	O	D	A	S	U
G	L	O	I	R	E	M	N	R	N	T	E	N	N	V
E	P	L	O	E	R	H	I	G	O	E	M	I	E	O
E	X	P	L	O	S	E	C	T	E	R	O	T	S	I
T	E	R	N	I	R	N	O	I	S	I	C	E	D	R

Indication pour le mot à trouver :

Supplice , en sept lettres

Envoyez le mot caché à : Eva Gloor, rue de la Poste 23B, 1020 Renens.

Règle du jeu des mots cachés

Les mots de la liste sont écrits dans la grille de gauche à droite ou de droite à gauche, de haut en bas ou de bas en haut, ou encore en diagonale en descendant ou en remontant. Ils peuvent se croiser. Des petits mots de deux ou trois lettres qui ne sont pas dans la liste peuvent se glisser dans la grille. La solution se trouve parmi toutes les lettres non utilisées et dispersées dans la grille.

Réponse du N° 03/2022 : COMA.

Les gagnants sont : Mesdames BUDRY Maria Luisa de Grandson, OBERHANSLI Françoise de Saint-Sulpice, BOVY Geneviève de Renens; Messieurs PORCHET Louis d'Agiez, MEIN Hans de Bassins.

Liste des mots :

Action	Lent
Activé	Lois
Admis	Luge
Amassé	Milieu
Berné	Norme
Bide	Ouvrier
Catégorie	Passé
Chemin	Plot
Comédien	Pouvoir
Décapant	Ravi
Décision	Réponse
Egaux	Rongé
Epoque	Rude
Exploit	Sens
Exploré	Seul
Explosé	Souligné
Fracas	Store
Froid	Tassé
Fronde	Ternir
Gloire	Toto
Griffé	Total
Hasard	Urnes
Humour	Vanité
Imaginer	Vrai
Lard	